Board of Enquiry Potential Exposure of Canadian Personnel to Contaminated Environment - Croatia 1993 - 1995

THOMAS/COL SHARPE ACTION PLAN

CDS Letter
Action Plan Croatia Board of Inquiry
Action Plan Thomas Report

March 2000

Distribution List

FINAL REPORT OF THE

CROATIA BOARD OF INQUIRY AND THE THOMAS REPORT

References: A 1080-99003 ADM (HR-Mil) dated 16 August 1999

B. 1080-990033-1 Board President 26 January 2000

C. CDS letter dated 18 August 1999
D. Mr. Thomas' letter dated 25 January 2000
E. CDS letter dated 27 January 2000
F. EA CDS/SA ADM (HR-Mil) meeting 29 Jan 00
G. 1080-99003 ADM (HR-Mil) dated 14 February 2000

INTRODUCTION

1. The Croatia Board of Inquiry (BOI) investigated whether Canadian Forces members were exposed to environmental contaminants in quantities sufficient to pose a health hazard during the course of their duties from 1993 to 1995. To address these issues, the Board raised some 33 recommendations.

2. Mr. Lowell Thomas examined the "management" aspects of what transpired from the time the potential exposure to contamination was raised as an issue to the covening of the Croatia BOI. In his report, Mr. Thomas found that the CF did not manage the issue well, attributing this to a combination of factors ranging from a lack of policy, a lack of resources due to reorganization and downsizing, and human error. His report raised some seven recommendations.

3. On 25 January 2000, Mr Thomas submitted his report (ref D) to me and to the Minister of National Defence. The Croatia BOI (ref B) led by Col Sharpe, submitted their report to ADM (HR-Mil) on 26 January 2000. Both reports contain a number of important recommendations that have my full support. While many of these already have been addressed, or

are in the process of being addressed, the reports raise a number of issues that do require further action. To address these, ADM (HR-Mil) was directed at ref F to produce an action plan based on the findings and the recommendations of the Croatia BOI. Additionally, ADM (HR-Mil) and the DCDS were jointly (refs E and F) to develop an action plan to implement the recommendations of the Thomas Report.

4. On 14 February, ADM (HR-Mil) submitted a combined plan for both the Croatia BOI and the Thomas Report (ref G). In general, I concur with the findings and recommended follow-on action. These recommendations have been reviewed in detail, and my Action Plan is enclosed at Annexes A and B. Copies of the Action Plan and executive summary of the Thomas Review will be made available on the departmental Internet site.

OBSERVATIONS

5. Many of the issues for action that are outlined in the Croatia BOI are presently being staffed under the aegis of the QOL project or are an offshoot of the Medical Services Review. In fact, over the course of the past 18 months, we have made significant progress implementing initiatives to better care for our personnel. The most important initiative in this regard has been the establishment of the Centre for the Care of Injured Personnel and their Families – in conjunction with Veteran's Affairs Canada – which has received about 7,000 calls in its first 10 months of operation.

6. In January of last year, I directed the Chief Review Services (CRS) to review the CF Medical Services and provide recommendations on how to improve in-garrison health care. To address these recommendations, a multi-disciplinary team of health care practitioners from in and outside DND was struck to come up with an action plan for the way ahead. This plan was announced last January and included a list of initiatives such as re-organizing health care resources under the command of a Director General Health Services and the stand-up of a Project Management Office to develop and implement a wide variety of changes as outlined in the action plan.

7. With respect to the "management" aspects in Croatia, Mr. Thomas found that as operational commitments overseas increased, the procedures in place in 93-95 did not adequately address the requirement for good command and control and support resources in Canada. While the reports' recommendations are all valid, significant change has taken place since the time the events occurred.

8. In the field of deployed operations, a series of initiatives have been taken to improve our Command and Control and our operational efficiency. CF Doctrine and Directives providing guidance to commanders in the Planning, Conduct and Review of CF Operations

have evolved considerably. Of particular relevance to the reports at hand, we recently have formed an Environmental Health and Safety Committee to oversee the development and implementation of Environmental Health Policy and Procedures for Deployed Operations, and to monitor potential health risks to CF members following potential exposures to environmental, industrial or other hazards.

ACTION PLAN

9. I commend the work of Mr. Thomas, Col Sharpe, the Croatia Board of Inquiry members, and all who have so actively participated in this process. From the feedback received to date, it is clear that the Croatia BOI established the trust of CF personnel through its frank deliberations, and set a new standard for openness and transparency for this type of military investigation.

10. I am totally committed to doing what needs to be done to see that CF members are provided with the right guidance to conduct operations and a standard of care that is comparable to that available to the majority of Canadians. The recommendations of the Croatia BOI and the Thomas Report are consistent with the thrust of the changes being implemented for QOL, the Health Services, and the Conduct of Operations. Action addressees are tasked with implementing the plan as detailed at Annexes A and B.

11. I will personally be monitoring the progress of action items, ensuring that they are being addressed expeditiously. Lieutenant-Colonel Brian Sutherland, an original member of the Croatia Board of Inquiry, has been appointed to coordinate, track, and regularly report on the progress of implementing recommendations of both the Thomas Review and the Croatia BOI.

General Baril's signature

Annex A: Action Plan Croatia Board of Inquiry [.PDF]

Annex B: Action Plan Thomas Report [.PDF]

Distribution List
Action
CMS

CLS
CAS
DCDS
ADM (HR-Mil)
Information (Page 4)

Information
DM
VCDS
ADM (Pol)
ADM (Mat)
ADM (Fin CS)
ADM (IM)
ADM(IE)

CRS
JAG
DND CFLA
DGPA
EA MND
Ombudsman

© Minister of Public Works and Government Services Canada

National Defence Défense nationale

Canada

CROATIA BOI ACTION PLAN			
Serial	Recommendation	Recommended Action	OPI / OCI
GENERAL			
1	Ensure that the personnel of 2 PPCLI Battalion Group and 1 R22eR Battalion Group who served in Sector South received the proposed "Commander-in-Chief's Commendation" in recognition of their exemplary service.	Nomination to be initiated by DCDS/CLS as appropriate.	OPI - CLS
EMPLOYMENT			
2	Approve all changes and variations to mandates by the accountable level of command.	Imbed policy in DCDS Direction for International Deployments by end of March 2000.	OPI - DCDS
3	Establish that the size and structure of deployed forces must be based on operational requirements and not imposed troop ceilings.	Actioned in accordance with Force Employment Manual SOPs.	OPI - DCDS
4	Ensure that all deployed CF contingents and units have the human and technical means to collect, process and analyze intelligence and provide resources to assess pre-deployment environmental threats.	Formalize the Draft NDHQ mission planning matrix and SOPs for strategic reconnaissance and include in J3 Ops SOPs, by 30 May 2000.	OPI - DCDS OCI - ADM (HR-Mil), ADM IE
5	Protect the integrity of units upon return to Canada.	DCDS/ECSs to strictly adhere to VCDS instruction 1-98. PD QOL to produce draft policy on Pers Tempo by 30 Jun 2000.	OPI - ECSs, ADM (HR-Mil) OCI - C Res
6	Include integral stress debriefing teams to accompany CF troops through all 3 phases of a deployment.	Imbed requirement in appropriate DCDS Directives by 30 April 2000.	OPI - DCDS Force Generators ADM (HR-Mil)
PROTECTION			
7	Institute the draft Environmental and Operations Policy	Adopt and promulgate procedures/directives on Environmental and Industrial Hazards on Operations. To be included in appropriate DCDS Direction for International Operations by 30 June 2000.	OPI - DCDS OCI - ADM (HR-Mil), ADM IE
8	Ensure that more than one Preventive Medicine Technician is assigned to each rotation. Also, ensure that the proper testing equipment and trained staff to investigate environmental concerns are provided.	DCDS Direction for International Operations will be updated to include this requirement as a matter of policy by 30 April 2000. Number, qualification and equipment requirements to be based op situation and reflected in Force Employment Manual.	OPI - DCDS OCI - ADM (HR-Mil), ADM IE
9	Provide, where quality is an issue, a water purification capability, such as Reserve Osmosis Water Purification Unit (ROWPU), to ensure quality of water from both bacterial and chemical points of view.	Requirement already included in DCDS Direction for International Operations, Chapter 13.	OPI - DCDS

Serial	Recommendation	Recommended Action	OPI / OCI
10	Designate J3 nuclear, biological and chemical (NBC) as the lead operational point of contact responsible for all environmental issues and concerns.	Appoint a senior level position as POC to ensure all environmental concerns are centrally documented and addressed prior to and during operations, by 30 April 2000.	OPI - DCDS
11	Conduct consistent reconnaissance for all missions which covers all potential hazards to CF personnel and ensure that an "Environmental Risk Assessment" is included in operational planning.	Mission planning matrix and J Staff SOPs to include this requirement. Develop 'Environmental Risk Assessment' protocol by 30 June 2000.	OPI - DCDS OCI - ADM (HR-Mil), ADM IE
SUSTAINMENT			
12	Tailor a standard and flexible process for all military occupations to accommodate personnel who can still be gainfully employed.	Monitor implementation of new policy.	OPI - ADM (HR-Mil) OCI - VCDS
13	Institute a seamless and continuous "Fit for Release" process for all releases- both Regular and Reserve.	Establish and implement a system which facilitates a smooth transition from military to civilian life for those being medically released by 1 April 2001	OPI - ADM (HR-Mil)
14	Posting and movement of individuals must complement and reinforce the unit's operational cycle.	Career Managers to consider unit's operational cycle when issuing posting/course messages. A QOL policy on total deployment cycle will be produced. (See serial 5.)	OPI - ADM (HR-Mil) OCI - Level 1s
15	Assign advanced surgical teams in high-risk theatres of operation whenever a coalition force fails to meet our standards of Health Services Support.	As per Joint Staff SOPs (1999) and DCDS operational deployment directives.	OPI - DCDS OCI - ADM (HR-Mil)
16	Change attitudes and improve procedures across the Canadian Forces on Mental and physical health issue and programs.	Conduct a health study with the aim to determine, and correct if warranted, the level of awareness regarding mental health issues. Expand, develop and refine additional courses/programs for target audiences. Planning to be completed by 30 Jul 00.	OPI - ADM (HR-Mil) OCI - ALL
17	Improve CF and VAC medical staffs' education and awareness regarding mental health issues.	Aggressively pursue current initiatives, mindful of new opportunities which may arise, and publicize on a regular basis.	OPI - ADM (HR-Mil)
18	Educate commanding officers on their responsibilities and accountabilities for the maintenance of medical confidentiality.	CANFORGEN to be issued in Feb 00. To be included in the re-write of the CDS Guidance to Commanding Officer's Book by 1 Jun 00.	OPI - ADM (HR-Mil)
19	Conduct Second Career Assistance Network seminars so all CF mbrs attend at least one every five years.	Finalize PEP recommendations for presentation to SRB PMO QOL by Jun 00. Develop program to include a focus on med release entitlements.	OPI - ADM (HR-Mil)

Serial	Recommendation	Recommended Action	OPI / OCI
20	Ensure adequate personnel, including P Med Tech 6A-qualified, are deployed to address occupational health and safety issues.	As per serial 8. DCDS Directives and Force Employment Manual to include this requirement.	OPI - DCDS OCI - ADM (HR-Mil) ADM IE
21	Cross-train medical officers and padres to be Critical Incident Stress Debriefers and train "peer counsellors" at all rank levels.	Increase number of pers trained as stress debriefers and peer counsellors. Specialized teams to be deployed as warranted. See serial 6 also.	OPI - ECSs ADM (HR-Mil)
22	If a member has been exposed to contamination, accurate information as to the type, duration, degree of exposure and any related health risks must be placed on the member's file based on clear directions.	Develop clear policy and procedures pertaining to recording of exposur or potential exposure to suspected or confirmed env hazards by 30 July 2000. Until promulgation of policy, germane info to be placed on member's medical file.	OPI - ADM (HR-MIL)
23	Ensure better information sharing among the Canadian Forces, Veterans Affairs Canada and Service Income Security Insurance Plan, with the aim of reducing the gap between the end of military service and the start of benefits.	DND will be a pro-active force in its efforts to solidify and increase current partnerships with VAC, SISIP, and will regularly publicize results.	OPI - ADM (HR-MIL) OCI - DGHS, ACOS HS DEL
24	Where the member consents, ensure the timely sharing of the medical file with SISIP and VAC.	Develop process and procedures in consultation with VAC and SISIP to facilitate passage of med info. To be actioned by 30 Jun 00.	OPI - ADM (HR-MIL)
25	Conduct more detailed medical examination before and after deployments.	Review current process for pre and post deployment medicals by 30 Jun 2000.	OPI - ADM (HR-MIL)
26	Ensure that medical assessments address risk factors and signs of stress-induced illness.	Review criteria in med exams and screenings to ensure inclusion of stress related factors by 30 Jun 2000.	OPI - ADM (HR-MIL)
27	Ensure that those people with medically unexplained physical symptoms receive appropriate treatment.	Develop clinical guidelines to include educational and sentitization components to effectively deal with medically unexplained physical symtoms.	OPI - ADM (HR-MIL)
28	Conduct periodic health surveys of retired and serving CF members with emphasis on those personnel subject to deployments.	Develop process and procedure to obtain information specific to former and currently serving members who participated in deployments. Plan to be developed by 30 July 2000.	OPI - ADM (HR-MIL)
29	Create an electronic health record including all CF members.	CF Health Info System (Project G-2800) to be submitted for PMB approval 14 Feb 00. Limited priority capability would be available to four sites by June 2001 with full 'clinical' capability by end 2003.	OPI - ADM (HR-MIL)

Serial	Recommendation	Recommended Action	OPI / OCI
30	Annotate individual medical files to reflect all operational missions undertaken.	Review documentation required for Pers file. Develop process to ensure deployments, incl TD and short term visits are documented. Plan developed by 30 July 2000.	OPI - ADM (HR-MIL)
31	Rebuild preventive medicine / health protection capability within the CF.	To be addressed as a priority of Review of Medical Services Working Group. Plan to be developed by 31 May 2000.	OPI - ADM (HR-MIL)
32	Ensure that Canada will ensure that it is accountable for the provision of materiel in all theatres of operation, even if others are responsible.	Requests for unforcasted/additional requirements are staffed immediately upon receipt. J Staff SOPs are to include procedures for addressing thiese issues.	OPI - DCDS
33	Ensure that CF personnel are fully kitted-out in Canada before preceding overseas.	Although shortages evidenced in 1993 have been rectified, Commanders to ensure all members of Task Force are appropriately and adequately kitted-out prior to deployment Procedures/priority of unforecasted requirements to be documented in Joint Staff SOPs by 30 April 2000.	OPI - DCDS ECSs

THOMAS GROUP ACTION PLAN

Serial	Recommendation	Recommended Action	OPI / OCI
1	The CF give a higher priority to the threat of environmental health hazards to CF personnel on overseas missions. This policy should clearly designate a central point of responsibility to provide leadership on these activities.	Recently formed Environmental and Industrial Hazards Committee (on operations) to act as Point of Contact and establish guidelines/policies. Develope an Environmental Risk Assessment protocol.	OPI - DCDS
2	As a priority, a multi-disciplinary working group that includes the operational chain of command be formed to develop policy on the administrative process to follow when documenting environmental health hazard issues.	Imbed policy on administrative process into DCDS Directive on International Operations.	OPI - DCDS OCI - ADM (HR-Mil)
3	Guidelines be developed to outline a process that insures that Medical Intelligence Reports are distributed to and acted upon by all stakeholders involved.	Medical personnel now permanently represented on J Staff and SOPs are to be formalized to include distribution/action procedures for these reports.	OPI - DCDS OCI - ADM (HR-Mil
4	Policy be developed to direct how to add or amend documents on medical files. The policy should also define the circumstances when documents can be removed from medical files.	Develop policies and directives on the filing and vetting of medical documentation on CF mbr med files by 31 May 2000.	OPI - ADM (HR-Mil)
5	Audits of medical files conducted regularly.	Develop policy to address the requirement for detailed formal audits of med files on a regular basis both during deployed ops and in-garrison by 31 August 2000.	OPI - ADM (HR-Mil)
6	As operational commitments overseas have increased, they should be matched with an increase in the appropriate command, control and support resources in Canada. Commanders overseas should be given access to any resources required to help ensure the long-term health and welfare of the personnel under their command.	DCDS to identify any increase in resource need to man NDCC by end o April 2000.	OPI - DCDS OCI - VCDS
7	Appropriate resources be assigned to ensure the proper development and implementation of these recommendations.	This action plan will be regularly updated until all actions completed.	OPI - ADM (HR-Mil)

****

AN ADMINISTRATIVE INVESTIGATION OF CANADIAN FORCES MANAGEMENT OF THE POTENTIAL EXPOSURE OF CANADIAN FORCES PERSONNEL TO CONTAMINATED ENVIRONMENT

CROATIA 1993 – 1995

****

THOMAS REVIEW GROUP

CHAIRED BY LOWELL THOMAS

JANUARY 25, 2000

January 25, 2000

General J.G.M. Baril, CMM, MSM, CD
Chief of the Defence Staff
National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario K1A 0K2

Dear General Baril:

In accordance with your letter and direction, dated 18 August 1999, I am pleased to present my report on the Administrative Investigation of Canadian Forces Management of the Potential Exposure of Canadian Forces Personnel to Contaminated Environment – Croatia 1993-1995.

Yours sincerely,

Lowell E. Thomas

EXECUTIVE HIGHLIGHTS

The Canadian Forces did not manage this issue well. What began as a simple, in-theatre request for assistance in determining the validity of a suspected environmental threat developed into an unnecessarily long and complex matter with serious ramifications. This outcome was primarily due to a lack of timely and appropriate management response.

This investigation attributes the lack of proper management response to several factors:

- an increase in overseas commitments without a concomitant increase in resources;
- a lack of recognition that environmental health hazards need to be addressed;
- a lack of personnel in Canada to address the concerns of the units overseas;
- the low priority afforded to this issue in light of more pressing and immediate concerns;
- a lack of policy to deal with health-related environmental contaminants and related issues such as the administration of medical files;
- a lack of control of the issue;
- the effects of active reorganization and downsizing at the time; and
- human error.

As a result:

- the opportunity to collect meaningful soil samples has been lost;
- documentation of potential contamination remains in question;
- confidence in the Canadian Forces was diminished and its integrity cast in doubt; and
- the issue remains unresolved six years later.

Unfortunately, issues concerning the medical files have overshadowed the primary concern of the effects of environmental health hazards on members of the Canadian Forces. The Canadian Forces had no clear direction or policy to guide unit medical officers and commanding officers as to whether environmental health hazards that soldiers on overseas tours may have experienced should be recorded on medical files, personnel files or elsewhere. This needs to be urgently addressed.

Clear evidence exists that documents concerning contaminant exposure were added to and later removed from soldiers' medical files. No clear policy existed regarding the adding or deleting of documents from these files. Policy must be set in place to clarify and standardize how documents are attached to, and removed from, medical files.

When Canadian soldiers deploy on United Nations peacekeeping missions, UN resources cannot absolutely be relied upon to ensure their health and welfare. Direct support from Canada is of paramount importance. When an environmental health threat is identified or suspected by Canadian soldiers overseas, it must receive prompt attention and resolution.

If for no other reason, addressing these environmental concerns in a timely fashion helps the Canadian Forces ensure the morale and mental well being of its personnel. A mechanism needs to be clearly identified to ensure that members of all branches of the military who return from overseas can have concerns about their long-term health and welfare addressed. This is especially important when a unit is deployed overseas and returns to Canada and the higher echelons of command change.

The Canadian Forces must have sufficient and appropriate resources and systems in place to provide the support the soldiers need and deserve. Issues like the detection, resolution and documentation of environmental contaminant exposure are complex. Ultimately, a variety of expertise and experience from a number of disciplines is needed to address such matters. Underlying it all is the requirement for a central point of responsibility to co-ordinate efforts and information to ensure that issues such as this are resolved and not forgotten.

INTRODUCTION

Background

In 1992, the Canadian government agreed to participate in a United Nations peacekeeping mission in the Former Republic of Yugoslavia. "OPERATION HARMONY" was the name given to part of this military operation. Canada's commitment to the United Nations Protection Force (UNPROFOR) included two contingents, each similar to a standard Canadian infantry battalion in strength and structure. These contingents were referred to as CANBAT 1 (Canadian Battalion One) and CANBAT 2 (Canadian Battalion Two). The personnel for this mission consisted of regular Canadian Forces (CF) units augmented by reservists and other regular CF personnel selected from units across Canada. Thousands of Canadians serving with the CF took part in Operation Harmony over its three year duration.

CANBAT 1's area of responsibility was in the part of the Former Republic of Yugoslavia known as Croatia. CANBAT 2 was located in the part known as Bosnia-Herzegovina. Canadian units rotated through service in the former Yugoslavia on six-month tours. The initial contingent forming CANBAT 1 was referred to as Rotation Zero (Roto 0). Subsequent rotations were numbered sequentially.

This investigation focuses on issues arising from CANBAT 1, Rotations 2 through 4, when they were located in the military region referred to as Sector South in Croatia (see maps at Annex J).

For over five years, the issues surrounding whether CF members assigned to Sector South (1993 to 1995) were exposed to environmental contaminants have received sporadic attention. Some soldiers who served in Sector South have become ill; others are concerned that they might. In the absence of facts, rumours and allegations have proliferated. In response, the CF called for three inquiries to investigate the issues concerning Operation Harmony in Sector South. The three inquiries are:

(1) a service investigation (National Investigation Service [NIS] Sensitive Investigation Section) to inquire into possible criminal and/or service offences surrounding the allegation of tampering with medical files and other related issues;

(2) a Board of Inquiry to investigate whether CF members assigned to Sector South in Croatia (1993-1995) were exposed to environmental contaminants sufficient to pose a health hazard; and

(3) an administrative investigation to inquire into how the CF managed the issue once a potential problem was recognized.

The third inquiry is the subject of this report.

Mandate

On 18 August 1999, the Chief of the Defence Staff (CDS), General J.G.M. Baril, requested that Mr Lowell Thomas undertake the administrative investigation of how the issue concerning potential contamination from Sector South was managed by the CF once a potential problem was recognized.

The mandate and objectives for this review are contained in correspondence from the CDS dated 18 August 1999 (Annex A). The objectives are:

a. To examine how this issue was managed by the CF from the time it was raised in theatre until the creation of the Board of Inquiry;

b. To come forward with recommendations for a management process for similar problems in the future given the intensity and complexity of current and future CF operations; and

c. To simultaneously report findings and recommendations to the Minister of National Defence and the Chief of the Defence Staff by the end of December 1999.*

The terms of reference are contained in a separate communication from the Vice Chief of the Defence Staff (VCDS), Vice-Admiral G.L. Garnett, dated 3 September 1999 (Annex B).

Scope

This inquiry is mandated as an administrative investigation and not as a disciplinary investigation. The scope of this investigation is limited to events starting in September 1993 when Canadian soldiers entered the area known as Sector South in Croatia, and ending with the commencement of the Board of Inquiry on 26 July 1999. The Thomas Review Group began its work on 20 September 1999 and concluded on 25 January 2000.

Methodology

To assist with the investigation, Mr Thomas assembled a working group known as the Thomas Review Group (Annex C).

---

* An extension to 25 January 2000 was granted by the Vice Chief of the Defence Staff on 15 December 1999 (Annex A).

The Thomas Review Group conducted the investigation in six overlapping phases:

Phase 1:	Collection of Documents
Phase 2:	Review of Transcripts from the Board of Inquiry
Phase 3:	Visits and Orientation
Phase 4:	Construction of Chronology of Events
Phase 5:	Interviews
Phase 6:	Analysis of Information and Preparation of Report

Efforts of other investigative activity, such as the NIS service investigation and the Board of Inquiry (Croatia) may result in the same material being reviewed but for different purposes. The nature and extent of the three investigations are dictated by their respective mandates. Overlaps in interviews and review of documentation is therefore to be expected.

Interviews were conducted in the following manner:

a. before being interviewed, all interviewees were asked to read the mandate letter of the CDS dated 18 August 1999 and the terms of reference of the VCDS dated 3 September 1999;

b. the interviews were not conducted under oath;

c. a court reporter was present at in-person interviews and provided a transcript of the interview shortly after its conclusion; and

d. some interviews were conducted by telephone or while visiting various CF establishments and they were noted but not recorded.

Acknowledgements

Throughout this investigation, I have been impressed with the candid and cooperative assistance of CF personnel both active and retired. I thank them for their considerable contribution.

INVESTIGATOR'S NARRATIVE

This narrative gives a chronological overview of the events surrounding the issue of possible exposure to contaminants of Canadian soldiers serving in Croatia. The list of key milestones is designed to provide a broad overview of major occurrences and to serve as a guide through what is a complex chain of events. Documents used to directly support the narrative are referred to by tab number and can be found in Annex G.

Key Milestones

DATES	ACTION	REMARKS
May-July 1994	1PPCLI reports their concerns about contaminants to, and seeks assistance from, UN and NDHQ. Samples collected for analysis and sent to UN.	No response/action by UN. No action by NDHQ to alleviate concerns.
23 January 1995	Lt (N) Smith writes his CO and gets permission to document exposure on soldiers' medical files.	"First" memo and letter.
23 or 24 January 1995	Lt (N) Smith states he re-writes original exposure correspondence to CO.	"Second" memo and letter.
10 February 1995	Soldiers begin signing "first" letter. Letter is being placed on their medical files.	
10 March 1995	Adjutant sends out "first" letter to units that had provided augmentees.	
Mid – Late March 1995	Medical staff begin removing "first" letter from files and replacing it with "second" letter. "First" letter is stored.	Based on the testimony of some of the witnesses interviewed.
Late March – Early April 1995	1PPCLI in the field on exercise.	
11 May 1995	LFWA HQ is informed of the existence of the "first" letter.	
16 May 1995	LFWA HQ generates Significant Incident Report to NDHQ and others.	
17 May 1995	LFWA HQ sends follow-up to Significant Incident Report to NDHQ and others, after consulting with 1PPCLI.	

17 May 1995	LFWA/COS sends message to NDHQ and others, supporting 1PPCLI and recommends detailed action.	
18 May 1995	Lt (N) Smith speaks with medical officers at NDHQ and drafts a new exposure letter for inclusion on soldiers' files.	The "third" letter.
May – August 1995	Medical staff at 1PPCLI remove "second" letter in anticipation of attachment of "third" letter. "First" and "second" letters are destroyed.	Based on limited testimony. No evidence was found to show that the "third" letter was ever placed on files. Dates and sequence of document destruction are unclear.
21 May 1995	CCUNPROFOR inquires into the situation of contaminants raised by the SIRs of 16/17 May 1995.	
24 May 1995	The CDS and DCDS are made aware of the potential contamination issue.	DCDS asks that he and the CDS be kept informed on the issue.
26 July 1995	NDHQ issues a plan to test soil in Croatia for contaminants.	
9 August 1995	1PPCLI provides CCUNPROFOR with co-ordinates of suspected contamination sites.	
Late September 1995	CCUNPROFOR collects five soil samples in Croatia.	Samples are collected from locations that differ from those provided by 1PPCLI.
Early November 1995	Testing in Croatia on the five samples reveals no measurable levels of PCBs.	
14 November 1995	The results of testing are sent to NDHQ.	
30 November 1995	The used testing equipment and possibly the soil samples are sent from Croatia to NDHQ for forwarding to RMC.	
Late March 1996	RMC finds no soil samples in the 30 Nov 95 shipment.	
February 1997	Col Calvin is made aware by his former soldiers of concerns of contamination in Croatia.	

21 April 1998	Col Calvin writes to BGen Cox seeking his aid in clarifying contaminants issue.	
7 May 1998	Cdr Kavanagh updates BGen Cox on the issue.	
Early November 1998	Press has stories on contaminants. The MND is questioned publicly on issue.	
4 November 1998	CLS orders investigation.	
17 November 1998	CDS orders investigation.	
26 January 1999	NDHQ issues plan to investigate contamination and take samples in Croatia.	
31 March 1999	J3 at NDHQ recommends Board of Inquiry.	
26 July 1999	Board of Inquiry ordered by CDS.	

September 1993

In early September 1993, soldiers from the Second Battalion, Princess Patricia's Canadian Light Infantry Battalion Group (2PPCLI BnGp) are on duty in Croatia forming CANBAT 1, Rotation 2. The Commanding Officer of the Battalion Group is Lieutenant-Colonel (now Colonel) Calvin*. During the unit's tour, their area of responsibility (AOR) changes and they move from the region known as "Sector West" to "Sector South." Almost immediately, they begin the construction of fortifications for observation posts and bunkers. The area is often under indirect and small-arms fire. With the scarcity of topsoil in the rocky ground to fill sandbags, soldiers, mainly from 'D' Company, begin using a red soil from a quarry near an abandoned aluminum oxide plant in Obravac, Croatia. Over this initial period of hurried fortification, this red soil is the major source for the fill required for sandbags. Rumours circulate amongst some of the soldiers regarding the red soil and the possibility that it may contain radioactive contaminants. The 2PPCLI unit chaplain, Captain Sparks (who has a Master's degree in chemistry), acts on these rumours and consults with a civilian professor in Canada. He then conducts a rudimentary test for radioactivity in the red soil and on that basis, he determines that the soil is not radioactive.

October 1993

In October 1993, soldiers from the 2 PPCLI BnGp are replaced in theatre by the Groupe-bataillion du Premier Bataillion, Royal 22e Régiment (GB 1R22eR). This Battalion Group is commanded by Lieutenant-Colonel Lessard and is known as CANBAT 1, Rotation 3. The new unit's Commanding Officer is not aware of any concerns about contaminants.

* Ranks in this narrative reflect the rank of the person at the time of the specific action.

April to August 1994

In April 1994, GB 1R22eR is replaced in theatre by the First Battalion, Princess Patricia's Canadian Light Infantry Battalion Group (1PPCLI BnGp) commanded by Lieutenant-Colonel Diakow. The 728 members of 1PPCLI BnGp form CANBAT 1, Rotation 4. Again, the incoming Commanding Officer is not informed of any concerns about contaminants nor are there any documented concerns about such a possibility or any related illnesses. Serving with 1PPCLI is their Senior Medical Officer Lieutenant (Navy) Smith and their Preventive Medicine Technician Leading Seaman (now Master Seaman) Kelloway.

Early in the six-month tour of 1PPCLI, Lieutenant (Navy) Smith and Leading Seaman Kelloway become concerned about the possibility that industrial pollutants in the area may pose a health hazard to the soldiers. They express their concerns to Lieutenant-Colonel Diakow and do their best to ensure that the soldiers avoid any recognized hazards. To investigate these concerns, Leading Seaman Kelloway, on at least two separate occasions, collects samples from potential contamination sites and forwards them to the UNPROFOR Headquarters in Zagreb, Croatia for analysis. This is done early in the rotation. No answer is received after these shipments. Master Seaman Kelloway recalls expressing his concerns by telephone to a Lieutenant-Colonel in the Directorate of Preventive Medicine at National Defence Headquarters (NDHQ) and remembers asking for an environmental specialist to come over to Croatia to address environmental issues. Lieutenant (Navy) Smith states that he spoke to Colonel Green, the Director of Medical Operations and Senior Medical Advisor to the Deputy Chief of Defence Staff (DCDS), regarding a variety of medical matters. He also states that on at least one occasion the conversation focused on the requirement for personnel from Canada to visit Croatia and to conduct an environmental health hazard assessment.

In June 1994, Lieutenant (Navy) Smith sends a Medical Intelligence Report for his unit's area of responsibility to Colonel Green. Within this report, Lieutenant (Navy) Smith states:

> INDUSTRIAL POLLUTION. There are minimal active industrial plants in CANBAT 1 AOR at present. However, an old Bauxite plant has been destroyed near OBROVAC. Transformers have also been blown rendering the area at risk to PCB exposure. Various chemicals from the plant's lab are left exposed, such as hydrazine sulphite. We abandoned the idea of moving there early in our tour. An environmental specialist is required to evaluate CANBAT 1 AOR, and the rest of the theatre, for related health hazards (Tab 1, Annex G).

Lieutenant (Navy) Smith states that he never received a response from NDHQ after issuing the Medical Intelligence Report and that he did not expect one. Although the Medical Intelligence Report from Lieutenant (Navy) Smith is addressed to Colonel Green, it is received by Colonel Green's replacement Colonel Rouleau. Colonel Rouleau forwards the report to Lieutenant-Colonel Cook (Directorate of Health Protection and Promotion-2 or DHPP-2) who reviews it early in August of 1994. Both Colonel Rouleau and Lieutenant-Colonel Cook state that they considered this report as "information only" and did not feel that it required specific action.

In the middle of August 1994, the Land Force Commander, Lieutenant-General Reay, visits Canadian forces in Croatia. Lieutenant (Navy) Smith states that he discussed several medical issues with Lieutenant-General Reay during his visit. These issues included the Canadian contingent's blood supply, advanced surgical teams and a requirement for an environmental assessment team to visit the Canadian area of responsibility in Croatia. Of these issues, Lieutenant (Navy) Smith states that the requirement for an environmental team was the least pressing. The notes taken by Lieutenant-General Reay's staff during the visit record the issues of blood supply and the advanced surgical teams. The notes only make mention of a requirement for a Senior Non-Commissioned Officer Preventive Medical Technician to visit Croatia and "confirm the conditions at their new camp location" (Tab 2, Annex G).

After the visit, the notes taken by Lieutenant-General Reay's staff are summarized and distributed to various appointments within Land Force Command (LFC) Headquarters. Although not on the distribution list, the Directorate of Medical Operations receives a copy (found on their files), as does the Chief of Staff of the Canadian Contingent United Nations Protection Force (CCUNPROFOR) Headquarters.

October 1994

In October 1994, 1PPCLI is replaced in theatre by the First Battalion, Royal Canadian Regiment Battalion Group (1RCR BnGp) under the command of Lieutenant-Colonel Skidmore. They form CANBAT 1, Rotation 5. The incoming Commanding Officer is not informed that the previous unit had concerns about industrial contamination in their area of responsibility.

January – May 1995

The First Memorandum and Letter

On 23 January 1995, after his return to the battalion's base in Calgary, Lieutenant (Navy) Smith writes a memorandum with an attached letter to Lieutenant-Colonel Diakow restating his concern that soldiers were exposed to contaminants in Croatia. In the opening paragraph of his memorandum Lieutenant (Navy) Smith writes:

> Sir, as discussed in theatre ***our AOR was subject to*** several known environmental hazards, namely Bauxite and PCB's. Recommendations were made to provide CANBAT 1 with an environmental specialist to assess the risk to Cdn soldiers. This did not take place during Roto 4 (emphasis added - Tab 3, Annex G).

Lieutenant (Navy) Smith asks, and receives, Lieutenant-Colonel Diakow's approval to place the attached warning letter on the soldiers' medical files (CF 2034). This letter states:

EXPOSURE TO BAUXITE AND PCB's – Op Harmony Roto 4

> ***This member has been exposed*** to Bauxite and PCB's for 6 months while in Croatia on Op Harmony Roto 4. Mbrs in the northern part of our AOR, namely D Coy, received the most persistent exposure. Throughout our AOR were many destroyed and damaged transformers, all potential PCB exposure risks. ***Neither Canada nor the UN provided*** req [requested] environment specialist support for Op Harmony Roto 4 (emphasis added - Tab 4, Annex G).

This letter is intended to serve as an advisory to future medical personnel in the event that the individual soldier experiences health problems. Lieutenant-Colonel Diakow directs in writing that all Rotation 4 soldiers sign this letter and that it be placed on their medical files.

On 10 February 1995, the Adjutant of the Battalion, Captain (now Major) Minor, acts on his Commanding Officer's direction and sends a memorandum to the Rotation 4 personnel still serving with 1PPCLI, stating in part:

> ...the CO's intent is to have all pers who served with 1PPCLI during OP HARMONY ROTO 4 sign the enclosed acknowledgement of exposure to Bauxite and PCBs and have these forms placed on the soldier's CF 2034 so that they are covered for pension purposes (Tab 5, Annex G).

Attached to this memorandum is the letter from Lieutenant (Navy) Smith documenting exposure to contaminants. Over the next few weeks this letter is signed by many, but not all, of the Rotation 4 soldiers. The clerical staff from the unit's medical section attach the signed letters to the soldiers' medical files.

To ensure that all the soldiers who served on the tour receive the same coverage, 1PPCLI distributes a letter dated 10 March 1995 to the units that provided augmentees to Rotation 4. This correspondence asks the units to have their Rotation 4 soldiers sign the attached letter (the first letter prepared by Lieutenant (Navy) Smith) and then have it placed on their medical files (Tab 6, Annex G). This letter is not sent through any higher headquarters before being distributed to the units.

The Second Memorandum and Letter

Lieutenant (Navy) Smith states that he amended his first memorandum and letter to Lieutenant-Colonel Diakow later on the same day he first wrote to him (23 January 1995), or the following day. His second memorandum to Lieutenant-Colonel Diakow reads in part:

> Sir, as discussed in theatre ***our AOR was possibly and likely subject*** to several known environmental hazards, namely bauxite and PCB's. Recommendations were made to provide CANBAT 1 with an environmental specialist to assess the risk to Cdn soldiers. This did not take place during our rotation, Roto 4 (emphasis added - Tab 7, Annex G).

Attached to this second memorandum is a second letter, modified from the first letter in two places to read:

> EXPOSURE TO BAUXITE AND PCB's – Op Harmony Roto 4
>
> ***This member has been potentially exposed*** to Bauxite and PCB's for six months while in Croatia on Op Harmony Roto 4. Members in the northern part of our Area of Responsibility, namely D Company, received the most persistent exposure. Throughout our AOR were many destroyed and damaged transformers, all potential PCB exposure risks. ***Neither Canada nor the UN were able to provide*** the requested environmental specialist support for 1 PPCLI Battalion Group during our deployment (emphasis added - Tab 8, Annex G).

Lieutenant (Navy) Smith says that once the memorandum and the letter were changed he passed on the amended documents by either giving them to his Sergeant or giving them to the Adjutant. Lieutenant-Colonel Diakow states that he never saw the second version of Lieutenant (Navy) Smith's letter or the memorandum. Nor was he told that a second letter was needed or was being prepared.

Lieutenant (Navy) Smith has indicated that he recognized that his first letter may have been worded too strongly as there was no clear scientific evidence that the soldiers had been exposed to PCBs and bauxite for six months. He states that he changed the last line of his letter because he was concerned that it might embarrass the CF. Lieutenant (Navy) Smith states that these amendments were done after he met with the Adjutant and initiated telephone discussions with an officer from the Judge Advocate General branch and with a Command Surgeon. Lieutenant (Navy) Smith cannot recall the names of the officers that he spoke with. Personnel interviewed from the Judge Advocate General branch and senior medical officers cannot recall speaking with Lieutenant (Navy) Smith regarding the preparation of a second letter to be placed on the soldiers' files. Major Minor, the former Adjutant of 1PPCLI, recalls speaking to Lieutenant (Navy) Smith about using the word 'potentially' in the letter but he cannot recall when this conversation took place.

Both Lieutenant-Colonel Diakow and Corporal Beckett (a former Medical Assistant at 1PPCLI) state that Lieutenant (Navy) Smith told them that he was being pressured from outside of 1PPCLI to amend the content of the first letter annotating the medical files. Major (now Lieutenant-Colonel) Bernier, then the Base Surgeon in Calgary, has stated that Lieutenant (Navy) Smith spoke to him of objections to his first letter that he had received from a senior medical officer. Lieutenant (Navy) Smith clearly states that the changes to the first letter were done after he sought advice and received suggestions from his Adjutant, a Command Surgeon and a legal officer. He emphatically denies that there was any direct pressure on him to change the first exposure letter. He indicates that he was satisfied with the amended, second letter as it more accurately reflected what he saw as the issue.

Removal of Letters from Medical Files

Staff from 1PPCLI's medical section state that approximately a month after they start attaching the signed first letters to the soldiers' files, they begin to remove them. This process of removing the documents takes some time, with the battalion's field deployment for approximately two weeks in late March and early April 1995 interrupting the task before it is completed.

Sergeant (now Warrant Officer) Noyes, the second in command of the medical section, states that he knew that his staff were placing the second letter on the soldiers' files sometime in March 1995. He does not recall how he came to know that the medical staff should remove the first letter from the files. He states that he may have been told directly or indirectly by Lieutenant (Navy) Smith to have the letters removed, or may have deduced that the documents should be removed in anticipation of another letter being issued to replace them. In any case, he directs his staff to remove the letters from the files. Corporal Beckett questions Sergeant Noyes on his order to remove the letters and is led to believe that a second letter would be forthcoming to replace the first document. Corporal (now Master Corporal) Henderson, another former Medical Assistant with 1PPCLI, indicates that as the first letter was being removed from the files it was replaced with the second letter. He states that this took place approximately three weeks after the first letter had been placed on the files. Warrant Officer Noyes cannot recall if the first letter was immediately replaced with the second signed letter or if the second letter was placed on the medical files sometime later. The removed first letters are then stored in a filing cabinet for two to four months before being shredded.

Lieutenant (Navy) Smith is away from the unit on course from the end of February 1995 to approximately the third week of April 1995, and he states that he did not give such an order. Lieutenant-Colonel Diakow states that he was never advised that his direction to place the original letter on all medical files was being countermanded.

Lieutenant (Navy) Filips, the medical officer who replaced Lieutenant (Navy) Smith in July 1995, indicates that in the autumn of 1995 he annotated the medical files of two soldiers using Lieutenant (Navy) Smith's letters. One file was annotated with the first exposure letter and the other file with the second exposure letter. The 1PPCLI medical staff was under the impression that the second letter was being placed on the medical files as an interim measure while awaiting the issuing of a third letter.

At some point Lieutenant (Navy) Smith's second letter is also removed from the medical files. Warrant Officer Noyes states that the second letter was removed sometime in May of 1995; however, Master Corporal Henderson indicates that it was removed sometime after Lieutenant (Navy) Smith had left the unit in July of 1995.

No evidence was found to indicate that the letters sent to the units that provided augmentees to Rotation 4 have been removed from those soldiers' files.

Third Letter

Lieutenant (Navy) Smith states that sometime in late April 1995, upon his return from his course, he discovers on the floor of the Unit Medical Station a number of signed copies of his first letter. He states that it was only then that he realizes that in fact the first letter had been placed on the medical files and not the second letter, as he had intended. He concludes from this that the second letter had not been staffed properly. Upon further review of the second letter he determines that it would be appropriate to redraft the letter to improve its form and content. At this time he commences the draft of the third letter but does not complete it until 18 May 1995.

May 1995

On 11 May 1995, after receiving Lieutenant (Navy) Smith's first exposure letter and the 10 March 1995 letter from 1PPCLI, 20 Field Regiment (Royal Canadian Artillery) forwards copies of them to Major Manning at Alberta Militia District Headquarters. He subsequently informs Major Eveline at Land Force Western Area (LFWA) Headquarters. Major Manning sees the letter and memorandum as having serious repercussions for the soldiers of Rotation 4 and for the CF as a whole, and he is dismayed that apparently no higher headquarters were aware of the situation.

On 16 May 1995, LFWA Headquarters generates a Significant Incident Report to the National Defence Operations Centre in Ottawa and LFC Headquarters in St-Hubert. In this Significant Incident Report the details of the "exposure to contaminants" letter from Lieutenant (Navy) Smith are outlined and a recommendation made that the matter be further investigated in theatre. The Significant Incident Report concludes with the comment that "dir [direction] will be issued by this HQ to cease any staffing of the declaration at this time pending higher dir" (Tab 9, Annex G).

On 17 May 1995, LFWA Headquarters sends a follow-up Significant Incident Report to the National Defence Operations Centre and to LFC Headquarters. This Significant Incident Report states that the exposure letter was an attempt by the unit to document a perceived health hazard to their soldiers, and that the unit had initially raised these concerns to the staff from LFC during the LFC Commander's visit to Croatia in 1994 (Tab 10, Annex G). It also relates that 1PPCLI had taken considerable action to resolve the issue while in Croatia, including the sending of soil samples to UNPROFOR Headquarters for testing and consultation with senior medical personnel at NDHQ. While compiling the background required to complete the Significant Incident Reports prior to their distribution, Captain McDonald (LFWA Headquarters G3 Domestic Operations) contacts Captain Minor for more information. Lieutenant-Colonel Diakow states that at no point during this time is he informed of the attention and controversy being generated by his order to annotate his soldiers' medical files.

On 17 May 1995, Colonel Sutherland, the Chief of Staff for LFWA Headquarters, sends a message to LFC Headquarters (with information copies to the Chief of Staff J3 at NDHQ, the LFC Surgeon, and the Commander of 1 Canadian Mechanized Brigade Group). This message states "it is our intention to proceed with the staff action initiated by the CO 1PPCLI (i.e. annotate indiv pers med [individual personnel medical] files)". It further states a definite requirement for action to determine the validity of the exposure to contaminants and recommends that, if substantiated, the files of all soldiers who have served in Croatia be similarly annotated. It continues with a statement that:

> ...This is clearly within the jurisdiction of NDHQ and UNPROFOR but has spilled over to this Area now that the unit concerned is back in CA...It is recommended that DND considers taking a proactive approach in this sit [situation] and suggest the MND or CDS release a public statement expressing concern and outline a plan to initiate an assessment of these hazards (Tab 11, Annex G).

The message concludes with a request for direction and guidance from the Chief of Staff of LFC. Handwritten marginalia on this document indicate that copies were further distributed to various addressees at NDHQ, including the office of the CDS and the office of the DCDS. No copies of the message from that time frame were found on the CDS's files.

On 17 May 1995, LFWA Headquarters personnel, as directed by their Chief of Staff, prepare a Media Response to Query and distribute it to NDHQ and to 1PPCLI. Lieutenant-Colonel Diakow indicates that he never saw this document. Ultimately, the Response to Query is used as the foundation for the advice given by Lieutenant-Colonel Cook at NDHQ for the staff preparing a Ministerial Briefing Note on possible contaminants in Croatia.

On 18 May 1995, Lieutenant-Colonel Cook speaks with Lieutenant (Navy) Smith about the letters that were placed on the files. Lieutenant (Navy) Smith indicates that as a result of their conversation he became aware that the letter may have created unnecessary concern amongst the soldiers. After this conversation, he finalizes the third letter outlining in more detail and in a different format some of the environmental conditions soldiers experienced while in Croatia. This final version of the letter is faxed to Lieutenant-Colonel Cook on 18 May 1995 (Tab 12, Annex G). It is the intention of Lieutenant-Colonel Cook to await the results of in-theatre testing before having this third letter placed on the medical files.

No evidence was found to indicate that the third letter was seen or approved by Lieutenant-Colonel Diakow or that it had been placed on any medical files. Warrant Officer Noyes indicates that he never received a copy of the third letter.

On 21 May 1995, the Chief of Staff of CCUNPROFOR sends a message to the J3 Operations at NDHQ, with an information copy to LFC Headquarters (Tab 13, Annex G). This message relates the concern of CCUNPROFOR Headquarters regarding possible soil contamination in their area and states that they only became aware of the situation via the 17 May 1995 Significant Incident Report from LFWA Headquarters. The CCUNPROFOR Headquarters message requests that specific locations of contaminated sites be identified by grid in order to

collect soil samples and return them to Canada for analysis. Annotated in handwriting on this document is an internal distribution list referring it to the "COS J3, J1 Coord, J5 Legal, J5 PA and DCDS." Copies of the Significant Incident Reports from LFWA Headquarters were found in CCUNPROFOR Headquarters files. It is clear that they did receive them and were aware of the threat of possible contaminants to soldiers from these messages.

Documents indicate the CDS, General de Chastelain, and the DCDS, Vice-Admiral Mason, are personally aware of the possible contaminants issue on 24 May 1995. The DCDS directs that his operations staff keep both the CDS and himself informed of the situation. (Tab 14, Annex G).

July 1995

On 19 July 1995, J3 Ops 3-3 at NDHQ (Major now Lieutenant-Colonel Wynnyk) sends a fax (Tab 15, Annex G) to DHPP-2 (Lieutenant-Colonel Cook) and others requesting the endorsement of a message entitled "Environmental Hazard – UN Ops in the Balkans" (Tab 16, Annex G). The message is endorsed by Lieutenant-Colonel Cook and then it is distributed to various addressees on 26 July 1995. This message is an action plan to implement the field testing of possible contaminants and it provides direction to "verify the existence of the hazard, (if any)." The message also states that the soil samples collected cannot be shipped to the Royal Military College due to "stringent international regulations restricting the shipment by air of actual or suspected PCB contaminants." It concludes by indicating that the "delay in staffing this issue is regretted. This matter will henceforth be afforded priority staffing." Lieutenant-Colonel Wynnyk has indicated that the delay was due to other pressing priorities. 1PPCLI is ordered to provide locations and descriptions of the possibly contaminated locations in which their soldiers have served.

August 1995 - October 1995

On 9 August 1995, 1PPCLI sends a message directly to the G3 at LFC Headquarters and to CCUNPROFOR Headquarters listing satellite verified map co-ordinates of locations occupied by 1 PPCLI personnel and suspected of being contaminated (Tab 17, Annex G).

Lieutenant (now Captain) Gallinger, the Rear Guard Operations Officer at Camp Rastevic, Croatia, collects soil samples from various locations throughout the Canadian area of responsibility in Croatia. He states that he spoke by telephone with the G3 Engineer at CCUNPROFOR Headquarters and was told to gather samples in order to determine if the Canadian military presence had impacted the local environment. He says that he believed that the samples he gathered would be tested for possible diesel, gasoline and similar ground contaminants, and that he acted under the understanding that he was surveying the area to determine if the Croatian environment had been damaged. Captain Gallinger states that he was completely unaware at that time of any allegations that soldiers had been exposed to contaminants already present in the soil. He states that he was not given the message from

1PPCLI with the suspected contamination sites, and says that it is only coincidence that he sampled one of the sites 1PPCLI listed. As he is not given the map co-ordinates provided by 1PPCLI, he takes soil from five sites that he selects from across the Canadian area of responsibility to get the widest spectrum of samples.

The message listing the map co-ordinates provided by 1PPCLI is read by both the CCUNPROFOR G3 Operations (Captain, now Major, Yakimenko) and G3 Engineer (Captain, now Major, Hernen). Captain Hernen's minute on the 1PPCLI message indicates that Captain Yakimenko relayed the soil sampling requirement to Lieutenant Gallinger on 13 September 1995. Major Hernen states that he did not provide Lieutenant Gallinger with his instructions on how to conduct the soil sampling. Major Yakimenko cannot recall ever speaking to Lieutenant Gallinger on this matter, but does recall discussing the matter with Captain Hernen.

On 20 September 1995, Lieutenant Gallinger sends a package to Captain Hernen at CCUNPROFOR Headquarters in Zagreb. The accompanying correspondence indicates that the package contains five soil samples taken from the CANBAT 1 area of responsibility and provides map co-ordinates for each location sampled (Tab 18, Annex G). Only one of the five soil sample locations matches the map co-ordinates of potentially contaminated sites provided by 1PPCLI in the 9 August 1995 message. Captain Gallinger is emphatic that his sampling of this lone site was done by sheer coincidence and that he was not aware of the exposure issue and was not given the locations provided by 1PPCLI.

Either in late September or early October 1995, Major Fowler of the Directorate of Environment provides the J3 staff (Major Wynnyk, J3 Ops 3-3) with six test kits and the accessory equipment to complete the required analysis. Major Fowler advises that samples taken in Croatia should not be sent back to Canada because of international regulations. Only the testing equipment (purchased directly from an outside agency to expedite matters) should be returned to the Royal Military College for their future use.

November 1995

Major Hernen indicates that a short time before 14 November 1995 he tested soil samples in Croatia for possible PCBs and obtained negative results. After completing the testing, Major Hernen indicates that he packaged the test kits and five soil samples and gave instructions to have them sent to Canada. A message from Captain Hernen to Major Wynnyck is sent on 14 November 1995 and indicates that the testing of the soil for PCBs has been completed with negative results within the testing limitations of the kits. It further indicates that the unused test kits, the accessory package, the tests site locations and the soil samples from five sites have been shipped to Major Wynnyk (Tab 19, Annex G). A packing slip dated 30 November 1995 lists a shipment from Captain Hernen to Major Wynnyk and details the shipment's contents as "Lab Test Eqpt" and "soil test kits, radioactive material excepted package, articles UN2910, class 7" (Tab 20, Annex G). Lieutenant-Colonel Wynnyk indicates that he received

one box from Croatia and that he delivered this box to the office of the Director of Environmental Protection.

According to Operations staff at NDHQ, they were severely overworked and understaffed during this time. The large amount of time Major Wynnyk spends fielding Access to Information and other requests and his heavy workload limit his capacity to deal with anything but the most pressing priorities. When Major Wynnyk leaves his position for another posting he is not immediately replaced. Before he leaves he asks Major Herod (Director of Environmental Stewardship 3-3) to take over the supervision of the samples and their testing.

March 1996

On 25 March 1996, Major Herod writes Dr. Michael Tetreault at the Royal Military College stating, in part:

> The cartons which accompany this note came from locations within CANBAT 1 Area of Occupation as part of UNPROFOR in FRY. They were analyzed in location for possible PCB contamination and indicated negative. However, there is a possibility there may have been high bauxite levels in some of these locations as well. These were not able to be analyzed in Theatre, and were returned to Canada for further examination. We received them in DGE approximately 1 month ago (Tab 21, Annex G).

Major Herod states that he personally collected two cartons and drove them to the Royal Military College in Kingston along with the above noted letter. Stan Prunster on behalf of Dr. Tetreault opens these cartons. On 27 March 1996, Mr. Prunster writes a note to Dr. Tetreault stating:

> The boxes contained 6 PCB kits, 2 of them used. All kits have 01/04/96 expiry dates. No samples enclosed. Next step? (Tab 22, Annex G).

Dr. Tetreault states that he received two cartons containing PCBs test kits but no soil samples. He states that in the test kits he found vials containing soil residue that had been tested in theatre for PCB. He recalls speaking with Major Herod about the fact that no soil samples were received and about the possibility of analyzing the soil residue found in the vials from the test kits.

April to July 1996

Major Herod indicates that sometime during the spring of 1996 he spoke with Dr. Tetreault inquiring about the results of the testing at the Royal Military College. He states that he was told that the results of the tests were negative. Major Herod indicates that he related this information to Lieutenant-Colonel Cook. However, Lieutenant-Colonel Cook states that he

did not receive the results of the testing. He indicates that he only spoke with Dr. Tetreault about what to do with the soil samples once they had arrived in Canada and never received any results of the testing during this time period.

February 1997

Colonel Calvin, who was the Commanding Officer of CANBAT 1 Rotation 2, is approached by Master Warrant Officer Butters, a soldier that he served with in Croatia, and asked if he was aware of contamination letters on soldiers' files. On 19 February 1997, Colonel Calvin obtains from Captain Gagné, a member who served on Rotation 4, copies from Captain Gagné's own medical files of the first exposure memorandum and letter from 1PPCLI. Colonel Calvin recalls that over the next few months he made inquiries of several officers at NDHQ in an attempt to clarify exactly what the situation was regarding contaminant exposure in Croatia. Colonel Calvin states that on at least three occasions he spoke with the Directorate of Medical Operations and was told that that office was already aware of concerns that soldiers may have been exposed to contaminants. Seeing no action being taken on the issue and with some soldiers still seriously concerned over their health, Colonel Calvin discusses the issue with his superior, Brigadier-General Gosden, and they agree that the Land Force Command Inspector should be contacted. This process, with Colonel Calvin changing positions over the same period, takes almost a year.

April 1998

On 21 April 1998, Colonel Calvin writes a letter to Brigadier-General Cox, Land Force Command Inspector at LFC Headquarters, outlining concerns about the medical conditions of soldiers who served in Croatia. (Tab 23, Annex G). Brigadier-General Cox indicates that he forwarded the letter to the Land Staff Medical Advisor, Commander Kavanagh, for her to follow up the matter. He also says that he forwarded a copy to Brigadier-General Holmes, the Chief of Staff of LFC Headquarters. Brigadier-General Holmes had been transferred and his replacement, Brigadier-General Maisonneuve does not recall seeing the document.

An e-mail dated 28 April 1998 is sent from Lieutenant-Colonel Cook to Mr. Edgecombe at the Directorate of Environmental Policy (D Env P), with an information copy to Commander Kavanagh, stating:

> …Remember OP HARMONY problems with use of bauxite tailings for sandbags and 'possible PCB exposure' relating to damaged transformers in the '93-94 period? The issue has resurfaced with a request for info. I recall DEnvPs role was to ascertain PCB contamination at the site, and had some soil tested…I never did get the results on that – & believe the OPI had left from your shop. Does anyone there have any objective data I can pass through for a response? (Tab 24, Annex G).

May-July 1998

On 6 May 1998, Lieutenant-Colonel Cook briefs Commander Kavanagh by e-mail, with an information copy to Mr. Edgecombe, of previous discussions he had with Lieutenant (Navy) Smith. He suggests that Commander Kavanagh "find out if documented true exposures to substances suspected to be PCBs actually occurred..." (Tab 25, Annex G).

Commander Kavanagh updates Brigadier-General Cox by e-mail on 7 May 1998 with information she obtained from Lieutenant-Colonel Cook. She indicates that "... the material used to fill the sand bags was bauxite which by itself is completely inert & does not present a health hazard." She adds that "... some PCB's were released into the environment as a result of transformers being hit by artillery rounds. However we have no information that would indicate that our soldiers were exposed to these PCBs in such a way as to be hazardous to their health." She advises him that she has reviewed the medical condition of ⓘ ⓘ (an ill soldier who served with CANBAT 1 Rotation 2) with the Directorate of Medical Services (D Med Svcs). She states that "we can make no link between his disease and his tour in the FRY [Former Republic of Yugoslavia]" and that they will "continue to pursue this issue further & attempt to make some link with the other soldiers named in the letter [Colonel Calvin's]...contact Dr Kelly Brett who was the 2PPCLI MO in the FRY..." (Tab 26, Annex G).

On 11 May 1998, Mr. Edgecombe e-mails Lieutenant-Colonel Cook, Commander Kavanagh and Major Sandiland at the Directorate of Military Engineering (D Mil E) indicating he has discussed the issue with Major Fowler and Major Borch. The message states:

> According to their memory, PCB test kits were sent over for on site sampling. If any positive reading were recorded, then soil samples were to have been returned for detailed analysis. Nothing more ware (sic) heard. They were corresponding with the Force Engineer on this matter...(Tab 27, Annex G).

In July 1998, Commander Kavanagh is promoted and transferred to another position. Her replacement, Lieutenant-Colonel Ricard, indicates that Commander Kavanagh showed him the letter from Colonel Calvin to Brigadier-General Cox. Lieutenant-Colonel Ricard states that there was no ongoing investigation when he assumed the role of Medical Advisor to the Commander of LFC (Lieutenant-General Leach) and that he takes no further action until the November 1998 investigation is ordered. On 14 October 1998, Colonel Marsh takes over the position of Land Force Command Inspector from Brigadier-General Cox.

October – November 1998

Media interest into matters concerning contaminated soil and soldiers overseas is generated by the publication of the book *Tested Mettle*. The Minister of National Defence is confronted publicly by former military members on the level of support they have received from the military.

On 4 November 1998, Lieutenant-General Leach orders that the Director of Land Personnel lead an investigation into the alleged contamination matter with the assistance of the LFC Medical Advisor, LFWA Headquarters and Director General Health Services (Tab 28, Annex G). In his order, Lieutenant-General Leach states that he has only recently been made aware of the "potential that some of our soldiers were exposed to bauxite and PCBs in the course of their duties in the former Republic of Yugoslavia."

In response to a briefing note to the Minister of National Defence dated 17 November 1998, the CDS (General Baril) directs that the matter be investigated further. The DCDS (Lieutenant-General Hénault) issues a memorandum on 27 November 1998 stating:

> I was requested to conduct the investigation into the possibility that the Canadian soldiers involved on peacekeeping in Croatia may have been exposed to contaminate soil. The initial evaluation of the situation would indicate the requirement to conduct a two-phase investigation. Firstly, it is essential that a comprehensive environmental assessment be completed to determine if the soil used to fill sandbags was contaminated or not. If contamination, which may have contributed to heath risks, is confirmed, the second phase of the investigation would determine who was at risk, the follow-on action to date and further action as required.

Recognizing that previous tests have been conducted, the DCDS asks the ADM (IE), the Assistant Deputy Minister (Infrastructure and Environment), to conduct "a review of the testing and results currently available and, as necessary, complete a comprehensive evaluation of the potentially contaminated soil used in building defensive positions..." (Tab 29, Annex G).

December 1998

In response to the request by the DCDS, a search for any available test results is conducted by Major Lauzon during the 3rd and 4th of December 1998. Major Lauzon's report is forwarded by Mr. Adams, ADM (IE), to the DCDS's office on 9 December 1998. The covering memorandum includes the observation that:

> ...This review has raised the matter on how we deal with potential exposure to adverse environmental conditions during deployments. Are staff aware of, and properly trained for, potential problems, and is there sufficient recognition and follow through on issues of concern for long term health impacts within the hierarchy of contingents in the field?

The report concludes that "...no defendable analyses of the soils tested and retrieved from the area can be presented." As a result, it was recommended that a "...comprehensive environmental evaluation of the location could be undertaken if the area is accessible for sampling" (Tab 30, Annex G). The report recommends a format to be followed in order to complete the evaluation of the soil. This report includes what, apparently, is the first

recognition that the in-theatre testing from 1995 was conducted on soil samples taken from the wrong locations.

January 1999

On 26 January 1999, the DCDS provides an action plan mandating the Chief of Staff J3 with "the lead in this activity supported by CLS [Chief of Land Staff] and ADM HR (Mil) staff [Assistant Deputy Minister Human Resources (Military)]" (Tab 31, Annex G). This action plan includes a requirement to conduct comprehensive soil testing in Croatia and a need to inform by direct mail all personnel who had served on Operation Harmony if any positive results from the testing are found.

February 1999

On 2 February 1999, the investigative report prepared by Captain (now Major) Vahey by the CLS order of 4 November 1998 is completed (Tab 32, Annex G). Included in various findings and recommendations is "a Board of Inquiry should be ordered by the CDS to investigate all aspects of this matter in their entirety."

March 1999

On 4 March 1999, the DCDS corresponds with the CLS asking for troop locations during Operation Harmony and solicits advice on individuals appropriate to comprise an investigative team to deploy to Croatia in May 1999 to take soil samples (Tab 33, Annex G). On 31 March 1999, staff from the J3 branch at NDHQ recommend a Board of Inquiry in the entire matter.

July 1999

On 26 July 1999, a Board of Inquiry is ordered to investigate the possibility that Canadian soldiers were exposed to hazardous or contaminated substances in Croatia.

FINDINGS AND RECOMMENDATIONS

The events surrounding the management of this possible contaminant exposure are complex and span a period of some six years. Therefore, the findings and recommendations of this report follow the chronological order established in the narrative and are reported in three parts reflecting the flow of management activities. The three parts are:

1. Assessing Environmental Threats During Operations
2. Recording the Concerns
3. Issue Management

Assessing Environmental Threats During Operations

The level of activity within the medical section of 1PPCLI during their tour of duty was very high. Concern for the immediate safety of the soldiers, who were often exposed to great dangers, was paramount to the battalion's medical staff. Establishing a reliable Canadian blood supply, the need for an advanced surgical centre, lengthy casualty evacuation times and the availability of armoured ambulances were the priorities. Despite more pressing issues and a very heavy workload, Lieutenant (Navy) Smith and Leading Seaman Kelloway remained mindful of the long-term health of their soldiers and consistently tried to ensure their soldiers' welfare.

It is clear from the evidence that Lieutenant (Navy) Smith and Leading Seaman Kelloway, with the complete support of Lieutenant-Colonel Diakow, made considerable efforts to determine if environmental contamination posed a health hazard to the soldiers of 1PPCLI. One approach left untried involved the Commanding Officer leaving the normal chain of command and personally raising the issue directly with senior officers at NDHQ. With the intense activity within the battalion during that time and no soldiers reported sick from any contaminants, the matter was not seen so vital as to merit this kind of unorthodox action. The numerous attempts by the unit to obtain assistance, through both UN and Canadian chains of command, should have been sufficient to obtain the action necessary to resolve their concerns about environmental contamination.

Lieutenant (Navy) Smith and his staff requested assistance in conducting environmental assessments from the UN and from Canada. They attempted to use in-theatre resources to analyze samples from suspected contamination areas. On at least two occasions, samples were sent to UNPROFOR Headquarters for analysis without receiving any response or result. The investigation could not determine the fate of these soil samples. After losing hope that any action would be taken by the UN, Lieutenant (Navy) Smith turned to Canada in an attempt to resolve his concerns. He consulted with the Director of Medical Operations at NDHQ and requested that an environmental assessment of the 1PPCLI theatre be conducted. This request went unheeded for various reasons.

The evidence clearly shows that during this period the medical branch was facing an intense workload due, in part, to downsizing initiatives. Consequently, the environmental concerns expressed by Lieutenant (Navy) Smith and Leading Seaman Kelloway were given low priority and did not receive much attention. Also, some senior medical officers in Canada viewed the environmental concerns brought forward by a junior officer such as Lieutenant (Navy) Smith as being overstated and based on little military and medical experience. Some medical officers believed that PCBs and bauxite posed no immediate dire health threat to Canadian soldiers, but no evidence was found to indicate that these beliefs were relayed to 1PPCLI.

The Medical Intelligence Report prepared by Lieutenant (Navy) Smith and sent to the Director of Medical Operations did refer to a requirement for an environmental assessment of the theatre. However, this reference was not presented as a request for immediate support, but more as an advisory for future action by the incoming rotations. Intelligence reports usually focus on detailed situational information and are not normally used as a format for specific personnel requests. This report arrived at the Director of Medical Operations who distributed it to the DHPP-2. However, no evidence was found to indicate that it was forwarded to the next battalion training to replace 1PPCLI or to the J3 Operations staff at NDHQ. There was no formalized procedure for the handling and distribution of Medical Intelligence Reports. The value of Medical Intelligence Reports generated in theatre cannot be underestimated. Documents of this nature have value in the preparatory training of future unit rotations and in relaying vital information to the decision and policy makers in Canada.

The Preventive Medicine Technicians employed in theatre were trained to deal with general hygiene and sanitation matters but no Canadian expertise was present to properly assess the impact of other environmental health hazards on personnel. If Preventive Medicine Technicians are to be employed in detecting and assessing environmental hazards overseas they must have the proper training and the right equipment to do so. When dealing with contamination on overseas missions specifically, the responsibility of who exactly addresses the matter must be determined. The roles and responsibilities of military engineers, and chemical warfare and medical personnel regarding operational environmental hazards must be clearly defined.

The intricate command and control relationship between the CF and the UN, and the allocation of responsibilities on overseas missions, complicates matters. When Canadian soldiers deploy on UN peacekeeping missions, UN resources cannot be absolutely relied upon to ensure their health and welfare. Direct support from Canada is of paramount importance. When an environmental health threat is identified or suspected by Canadian soldiers overseas, it must receive prompt attention and resolution. If for no other reason, addressing these concerns in a timely fashion helps the CF ensure the morale and mental well-being of its personnel. To identify and resolve environmental health concerns swiftly, a well co-ordinated and appropriately staffed system must be in place.

In the mid-1990s, the CF was deeply concerned with the establishment of Standard Operating Procedures and regulations for dealing with threats to the environment caused by its members.

Conversely, there were virtually no procedures for when an environment, especially overseas, posed a health threat to members of the CF. The CF today recognizes the importance of environmental health hazards and there is an effort to be proactive rather than reactive with this issue. The CF has not, however, been able to generate any policy to address environmental health concerns for the past three years. This can be directly attributed to a lack of funding in the departments responsible for this type of policy direction. It is imperative, given Canada's continuing large-scale commitments to complex and intense overseas missions, that these policies be developed.

Recording the Concerns

It is clear that Lieutenant (Navy) Smith and Lieutenant-Colonel Diakow were dissatisfied with the lack of response from the UN and NDHQ regarding the possible exposure of their soldiers to contaminants. Seeing no other expedient way to protect their soldiers should they experience medical problems in the future, Lieutenant (Navy) Smith and Lieutenant-Colonel Diakow were adamant that the soldiers' medical files be annotated with a document warning of contaminant exposure.

The investigation could not determine with any degree of certainty the activity concerning the amendments to and the removal of Lieutenant (Navy) Smith's letters. The information derived from the interviews is conflicting. Lieutenant (Navy) Smith is certain that he wrote the second letter on 23 or 24 January 1995, although there are indications that this may have occurred sometime later. The first letter was placed on the medical files and was later removed, but again the information obtained is conflicting as to whether it was removed simultaneously with the insertion of the second letter or in anticipation of the issuing of the second letter. The investigation could only determine clearly that Corporal Beckett was told by Sergeant Noyes to remove the letter from the soldiers' files. The removal of the first letter from the medical files was done while Lieutenant (Navy) Smith was away on a course in Toronto. All evidence indicates that the medical staff were not acting on a direct order issued from outside of the 1PPCLI medical section when they removed the first letter from the files.

The approval of the content of the first letter and the direction to place it on the medical files was given by the Commanding Officer of 1PPCLI. No evidence was found to indicate that Lieutenant-Colonel Diakow was aware of or approved Lieutenant (Navy) Smith's second letter, nor was he aware that his direction to place the first letter on the medical files had been countermanded. Clearly, after the Commanding Officer had approved the first letter and directed that it be placed on the files, any changes to his direction should have received his concurrence. With the Commanding Officer unaware of what transpired with the letters after he gave his approval, the situation became needlessly complicated.

The CF had no clear direction or policy to guide unit medical officers and commanding officers as to whether environmental health hazards that soldiers on overseas tours may have experienced should be recorded on medical files, personnel files or elsewhere. There was no

format or guidance to follow for the preparation of a document to record potential health hazards.

If substantiated, information that soldiers have been exposed to health hazards can be very important if doctors are to make subsequent diagnoses. Symptoms linked to exposure may not manifest themselves for quite some time after the member returns from operations. Such information may also have relevance for pension purposes should a military member become sick as a result of exposure to contaminants. The wording of notices warning of exposure to environmental hazards must be carefully chosen. Incorrect wording may overstate the case and alarm the member or understate the situation and not afford the correct long-term protection. Therefore, this information must be properly and accurately recorded.

No clear policy existed regarding the adding or deleting of documents from medical files. Medical officers interviewed indicated that the removal of documents from files is not an acceptable practice in the medical field. They state that if a medical file is found to contain wrong information, it should be annotated with the corrected information rather than removing the document with the incorrect information. Policy must be set in place to clarify and standardize how documents are attached to, and removed from, medical files.

The Medical Branch has not been able to keep up with consistent and regular auditing of medical files due to cuts in resources. Auditing on a regular basis would ensure accountability and improve completeness, correctness and consistency of the medical files.

Issue Management

The first formal awareness by a headquarters that letters documenting contaminant exposure had been placed on soldiers' files was the fax from Alberta District Headquarters on 11 May 1995 to LFWA Headquarters. The Significant Incident Reports sent from LFWA Headquarters were intended to bring to the attention of NDHQ the possibility that soldiers had in some way been contaminated and that there may be serious ramifications. The distribution list did not include 1PPCLI but did include 1 Canadian Mechanized Brigade Group Headquarters, the higher headquarters of 1PPCLI. Despite the serious concerns of the LFWA Headquarters, no evidence was found that anyone relayed the Significant Incident Reports or the Chief of Staff's 17 May 1995 message to the unit or directly approached Lieutenant-Colonel Diakow for clarification. Clearly, Commanding Officers should be provided directly with copies of Significant Incident Reports when they involve their units.

Both Lieutenant-Colonel Diakow and Colonel Sutherland, by their actions, were striving to provide the best support possible for the soldiers of 1PPCLI. Both were of the opinion that the possibility of a health hazard to the soldiers should be documented and that this clearly took priority over normal administrative convention. Colonel Sutherland clearly anticipated the ramifications of soldiers possibly being exposed to contaminants and made some very sound recommendations in his message for action by his superiors.

By the end of the summer of 1995, the records of possible exposure had been removed from the medical files of 1PPCLI, and any plans to annotate them with a third letter were not carried out. Lieutenant (Navy) Smith and Lieutenant-Colonel Diakow's plan to ensure that a document existed to cover their soldiers should they ever become ill from the conditions in Croatia ultimately failed. The documenting of the soldiers' files did, however, unintentionally serve as the impetus for the in-theatre soil testing conducted later in 1995.

In May of 1995, the CDS (General de Chastelain) and the DCDS (Vice-Admiral Mason) were made aware of the possibility that Canadian soldiers may have been exposed to contaminants while on duty in Croatia. Vice-Admiral Mason asked the Chief of Staff J3 at NDHQ to keep General de Chastelain and himself informed on this matter, but no evidence was found to indicate that this occurred.

The initial action plan of July 1995 to test soil in Croatia for contaminants was sound. The unit that had originated the concern, 1PPCLI, was contacted and they provided very specific locations in Croatia to be sampled. Incredibly, the sites listed by 1PPCLI as suspected contaminated locations are not the same as the sites tested except for one. The fact that one of the sites sampled matched one of the locations provided by 1PPCLI appears to have been the result of random chance. The message from 1PPCLI listing the suspected contamination sites was sent directly to CCUNPROFOR Headquarters in Croatia. Why the detailed, explicit message that 1PPCLI issued with the site co-ordinates was not given to the officer tasked to collect the samples remains unknown. Almost as surprisingly, once the samples were collected no one seems to have noticed that the locations did not match the original 1PPCLI co-ordinates until December 1998.

The results of the initial in-theatre testing were known in Canada as early as November 1995. There is no evidence to indicate that the results of this PCB testing were ever made known to anyone at 1PPCLI, or were distributed throughout the chain of command. In any case, the results had very little meaning as they represented not much more than a random sampling from the entire CANBAT 1 area of responsibility.

This investigation was unable to determine if the soil samples that were taken ever arrived in Canada. It appears likely that only the test kits were returned to Canada. What is clear, however, is that no effort was made to conduct further testing in Canada and that no inquiries were made to attempt to trace where the soil samples from Croatia may have gone.

The overworked and understaffed personnel in the J3 branch at NDHQ were unable to effectively monitor and control the sampling process in Croatia. Once Major Wynnyk was transferred, there was no replacement as the chief co-ordinator of this issue in Canada. Although the senior medical staff in Ottawa were aware that sampling was taking place, they were too burdened with their own duties to proactively seek out the results of the testing. By the end of July 1996, the issue that soldiers may have been exposed to contaminants during duty in Croatia was left unresolved and no further action was taken until the spring of 1998.

After the matter was virtually forgotten in July of 1996, it was revived solely by the personal attention given to the issue by Colonel Calvin. Colonel Calvin's concern for the soldiers led him to bring it to the attention of the senior medical staff at NDHQ. Despite the gravity of his concerns, his intervention was ignored and his telephone calls did not instigate any action. Frustrated at the lack of activity, he reported his concerns in writing directly to the Land Force Command Inspector, Brigadier-General Cox. The issue of the possible contamination of soldiers briefly received some attention after Brigadier-General Cox refers it to Commander Kavanagh, but it was still left unresolved. By July of 1998, the entire issue was once again forgotten until raised by the media in November 1998.

The investigation found that when the number and size of operations overseas increased, there was not a proportional increase in the resources and operations staff at NDHQ. As a result, only the most immediate and the most serious concerns could be appropriately addressed.

A mechanism needs to be clearly identified to ensure that members of all branches of the military who return from overseas can have concerns about their long-term health and welfare addressed. This is especially important when a unit is deployed overseas and returns to Canada and the higher echelons of command change. The only common and constant command element throughout is the unit's Commanding Officer and, therefore, it is essential that any activity concerning the welfare of the unit directly involve the Commanding Officer.

Issues like the detection, resolution and documentation of environmental contaminant exposure are complex. Ultimately, a variety of expertise and experience from a number of disciplines is needed to address such matters. Underlying it all is the requirement for a central point of responsibility to co-ordinate efforts and information to ensure that issues such as this are resolved and not forgotten.

Therefore, based on the foregoing findings, it is recommended that:

1. **The CF give a higher priority to the threat of environmental health hazards to CF personnel on overseas missions by developing policy on the identification, assessment and resolution of these threats. This policy should clearly designate a central point of responsibility to provide leadership on these activities;**

2. **As a priority, a multi-disciplinary working group that includes the operational chain of command be formed to develop policy on the administrative process to follow when documenting environmental health hazard issues;**

3. **Guidelines be developed to outline a process that ensures that Medical Intelligence Reports are distributed to and acted upon by all stakeholders involved;**

4. **Policy be developed to direct how to add or amend documents on medical files. The policy should also define the circumstances when documents can be removed from medical files;**

5. **Audits of medical files be conducted regularly;**

6. **When operational commitments overseas increase, they should be matched with an increase in the appropriate command, control and support resources in Canada. Commanders overseas should be given access to any resources required to help ensure the long-term health and welfare of the personnel under their command; and**

7. **Appropriate resources be assigned to ensure the proper development and implementation of these recommendations.**

CONCLUSION

Men and women of the Canadian Forces willingly accept the risks involved with international missions. They are prepared to make tremendous sacrifices on behalf of the people of Canada. The dedication of these men and women is a proud example of commitment and selflessness for all Canadians and they must receive our absolute support.

Beginning in 1992, Canada committed our soldiers to peacekeeping operations in Croatia. These operations included some of the most intensive, and most dangerous missions undertaken by the Canadian military since the Korean War. In the midst of these operations, the Canadian military was experiencing drastic cuts in funding and immense restructuring. At the same time that the CF was reducing resources at home, more troops were deployed on operations overseas then at any time in the last forty years.

With the reductions in personnel and resources in Canada, those responsible for supporting the overseas operations could only respond by attempting to strictly prioritize their workloads. Ultimately, this meant that often only the most urgent and serious of concerns could be addressed. This crisis management brought on by downsizing was the root of the CF's inability to address the contaminant exposure issues brought forward by 1PPCLI.

In the 1990s, the CF was unprepared to deal with the environmental hazards that may have existed on overseas operations. There was little or no policy in place to address concerns over environmental hazards, and no mechanisms existed to identify, assess and resolve contaminant issues abroad. This lack of policy and procedures can be directly attributed to a lack of resources.

The CF's inability to effectively manage the issue of possible contaminants in Croatia has had several repercussions. Lack of resources, lack of policy and a degree of mismanagement have left this issue unresolved since 1994. The confidence of CF personnel in their own system to protect and promote their welfare has been shaken, and several former members felt that the media was the only way to bring the matter to light.

Given the increase in the complexity and intensity of Canadian operations overseas, the issues that began with 1PPCLI in Croatia must be fully resolved and the appropriate systems and resources put in place to ensure that environmental concerns are addressed. The men and women of the Canadian Forces deserve nothing short of support at the highest possible standard.

Commission d'enquête sur l'exposition possible de membres des forces Canadiennes à un milieu contaminé - Croatie 1993 - 1995

Plan d'action Thomas/Col Sharpe

Lettre du CEMD
Plan d'Action - Commission d'Enquête sur la Croatie
Plan d'Action du Groupe Thomas

Le mars 2000

Liste de distribution

RAPPORT FINAL DE LA

COMMISSION D'ENQUÊTE (CE) SUR LA CROATIE ET LE RAPPORT THOMAS

Références : A 1080-99003 SMA (RH-Mil) en date du 16 août 1999

B. 1080-990033-1 Président de la Commission en date du 26 janvier 2000

C. Lettre du CEMD datée du 18 août 1999
D. Lettre de M. Thomas datée du 25 janvier 2000
E. Lettre du CEMD datée du 27 janvier 2000
F. Réunion du 29 janvier 2000 du C de C CEMD/AS SMA(RH-Mil)
G. 1080-99003 SMA(RH-Mil) en date du 14 février 2000

INTRODUCTION

1. La Commission d'enquête (CE) sur la Croatie devait déterminer si des membres des Forces canadiennes avaient été exposés à des contaminants de l'environnement en quantités qui auraient pu constituer un risque pour la santé dans l'exercice de leurs fonctions de 1993 à 1995. La Commission a formulé 33 recommandations dans le cadre de l'enquête.

2. M. Lowell Thomas s'est penché sur l'aspect «gestion » du problème - relativement à ce qui s'est produit dès que l'exposition potentielle aux contaminants est devenue problématique jusqu'à la convocation de la CE sur la Croatie. Dans son rapport, M. Thomas conclut que les FC n'ont pas bien géré la question, étant donné un certain nombre de facteurs dont l'absence de politiques, le manque de ressources provoqué par le remaniement organisationnel et la compression d'effectifs et l'erreur humaine. Son rapport a donné lieu à sept recommandations.

3. Le 25 janvier 2000, M Thomas m'a soumis son rapport (réf. D) ainsi qu'au ministre de la Défense. La CE sur la Croatie (réf. B),

présidée par le col Sharpe, a présenté le sien au SMA(RH-Mil) le 26 janvier 2000. Les deux rapports renferment d'importantes recommandations auxquelles je souscris sans réserve. Bien que plusieurs d'entre elles ont déjà été adressées, ou sont en voie de l'être, les deux rapports contiennent un certain nombre de recommandations qui nécessitent du travail additionnel. Le SMA (RH-Mil) a été mandaté -- à la réf. F – pour dresser un plan d'action fondé sur les conclusions et les recommandations de la CE sur la Croatie. J'ai en outre chargé le SMA(RH-Mil) et le SCEMD (réf. E et F) d'élaborer un plan d'action conjoint pour donner suite aux recommandations du rapport Thomas.

4. Le 14 février, le SMA(RH-Mil) a soumis un plan couvrant le rapport de la CE sur la Croatie et le rapport Thomas (réf. G). Je suis, dans l'ensemble, favorable aux observations formulées et j'ai recommandé d'y donner suite. Ces recommandations ont été revues attentivement, et mon plan d'action figure aux annexes A et B. Des exemplaires du plan d'action ainsi qu'un résumé du rapport Thomas seront disponibles sur le site Internet du Ministère.

OBSERVATIONS

5. Bon nombre de questions devant faire l'objet d'un suivi, énoncées dans le rapport de la CE sur la Croatie, sont maintenant chapeautées par le projet de QV ou sont issues de l'examen des services de santé. De fait, depuis 18 mois nous avons accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre d'initiatives visant à prodiguer de meilleurs soins à nos militaires. La plus éloquente d'entre elles est sans contredit l'établissement d'un Centre pour le soutien des militaires blessés et de leurs familles sous la tutelle du MDN et d'Anciens Combattants Canada. Le centre en question a reçu près de 7 000 appels au cours des 10 premiers mois.

6. En janvier 1999, j'ai enjoint le Chef – Service d'examen (CS Ex) d'enquêter sur le Service de santé des FC et de formuler des recommandations sur la façon d'améliorer les soins de santé en garnison. Une équipe multidisciplinaire, composée de praticiens de la santé du MDN et d'ailleurs, a été constituée pour planifier la voie à suivre. Le plan a été annoncé en janvier dernier et comprenait une liste de mesures dont la réorganisation des ressources en matière de soins de santé sous le commandement d'un Directeur général des services de santé, et la création d'un Bureau de projet chargé de concevoir et de concrétiser une gamme complète de changements, tel qu'énoncé dans le plan d'action.

7. En ce qui concerne la «gestion » des enjeux en Croatie, M. Thomas a constaté qu'à mesure que les engagements outre-mer augmentaient, les mécanismes en place en 1993-1995 ne permettaient pas de satisfaire aux exigences d'un bon

commandement et contrôle et de ressources d'appoint adéquates au Canada.

8. Pour ce qui est des opérations internationales, une série d'initiatives ont permis d'améliorer notre commandement et contrôle ainsi que notre efficacité opérationnelle. Des progrès majeurs ont été accomplis dans la rédaction et la promulgation de la doctrine et des directives des FC pour ce qui est de conseiller les commandants dans la planification, la conduite et l'examen des opérations des FC. Qui plus est, nous avons formé un Comité sur la salubrité et la sécurité environnementales pour exercer une surveillance sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une Politique en matière de salubrité de l'environnement et de Procédures pour les opérations internationales, afin d'exercer un contrôle sur les dangers éventuels pour la santé des militaires canadiens par suite de l'exposition possible aux contaminants de l'environnement , aux accidents du travail ou à d'autres dangers.

PLAN D'ACTION

9. Je tiens à féliciter M. Thomas, le col Sharpe et les membres de la CE sur la Croatie qui ont tous pris une part active au processus. En m'appuyant sur le retour d'information à ce jour, il est évident que la CE sur la Croatie a su gagner la confiance de nos militaires, grâce à la transparence de ses délibérations, et elle a établi une nouvelle norme d'ouverture et de transparence pour ce type d'enquête militaire.

10. Je suis résolu à faire ce qui doit être fait pour que les membres des FC obtiennent des conseils judicieux qui faciliteront la conduite des opérations et des soins comparables à ceux qui sont prodigués à la majorité des Canadiens. Ces mesures correspondent en tous points aux principaux objectifs des changements déjà instaurés ou en train de l'être vis-à-vis du projet de QV, du Service de santé, de la conduite des opérations et du modèle de leadership. Les destinataires pour exécution sont priés de mettre en œuvre le plan d'action recommandé tel que prescrit aux annexes A et B.

11. Je surveillerai personnellement les progrès du plan de mise en œuvre pour m'assurer que les points à traiter sont abordés dans les plus brefs délais. Le lieutenant-colonel Brian Sutherland, membre original de la Commission d'enquête sur la Croatie, a été choisi pour coordonner et surveiller les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du rapport Thomas et de la CE sur la Croatie, et en faire rapport périodiquement.

La signature du Général J.M.G. Baril

Annexe A : Plan d'Action - Commission d'Enquête sur la Croatie [.PDF]

Annexe B : Plan d'Action du Groupe Thomas [.PDF]

Liste de distribution
Action
CEMFM
CEMAT
CEMFA
SCEMD
AMA (RH-Mil)
Information(page 5)
Information
SM
VCEMD
SMA (Pol)
SMA (Mat)
SMA (Fin SM)
SMA (GI)
SMA(IE)
CS Ex
JAG
CJ MND/FC
DGAP
C de C MDN
Ombudsman

Témoignages et liste des pièces | Opérations des FC | Cartes et graphiques | Études et sondages | Rapports | Page d'accueil historique

Dernière mise à jour: 7/6/00 1:25:23 PM
Accueil | Recherche | Aide | English | Commentaires | Accueil RH
| © Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. |
Défense nationale National Defence
Canada

PLAN D'ACTION - COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA CROATIE			
N°	Recommandation	Démarche proposée	BPR / BC
GÉNÉRALITÉS			
1	Veiller à ce que le personnel des groupes-bataillons du 2 PPCLI et du 1 R22eR ayant servi dans le secteur sud reçoive la « Mention élogieuse du commandant en chef » proposée en reconnaissance de son service exemplaire.	Le procédure de mise en candidature sera initiée par le SCEMD ou le CEMAT, suivant le cas.	BPR - CEMAT
EMPLOI			
2	Approuver toutes les modifications aux mandats proposées par les niveaux de commandement responsables.	Intégrer la politique dans les Directives du SCEMD sur les déploiement internationaux d'ici la fin mars 2000.	BPR - SCEMD
3	Établir que l'effectif et la structure des forces déployées doivent être fixés selon les besoins opérationnels et non en fonction d'un plafond imposé sur le nombre de troupes.	Exécuter conformément aux IPO du Manuel sur l'emploi de la Force.	BPR - SCEMD
4	Veiller à ce que tous les contingents et unités déployés des FC aient les ressources humaines et techniques nécessaires à la recherche, au traitement et à l'analyse du renseignement et fournir des ressources pour évaluer les risques environnementaux avant le déploiement.	Officialiser le tableau de planification des missions du QGDN et les IPO ayant trait à la reconnaissance stratégique et les inclure dans les IPO de J3 Ops d'ici le 30 mai 2000.	BPR - SCEMD BC - SMA(RH-Mil), SMA(IE)
5	Protéger l'intégrité des unités à leur retour au Canada.	Le SCEMD et les CEMA doivent respecter à la lettre l'instruction 1-98 du VCEMD. Le DP QV rédigera une ébauche de politique sur la cadence du personnel d'ici le 30 juin 2000.	BPR - CEMA, SMA(RH-Mil) BC - C Rés
6	Prévoir des équipes de debriefing intégrées sur le stress qui accompagneront les membres des FC lors des trois phases du déploiement.	Intégrer cette exigence dans les directives pertinentes du SCEMD d'ici l 30 avril 2000.	BPR - SCEMD Personnes resp. de la Force SMA (RH Mil)
PROTECTION			
7	Adopter la politique en matière d'environnement et d'opérations.	Adopter et diffuser des procédures/directives sur les risques environnementaux et industriels lors des opérations. Les intégrer dans les Directives pertinentes du SCEMD sur les opérations internationales d'ici le 30 juin 2000.	BPR - SCEMD BC - SMA(RH-Mil), SMA(IE)
8	Veiller à ce que plus d'un technicien en médecine préventive soit affecté à chaque rotation. De plus, voir à ce que soient disponibles l'équipement d'essais et le personnel qualifié nécessaires pour enquêter sur des préoccupations relatives à l'environnement.	Les Directives du SCEMD sur les opérations internationales seront mises à jour afin de tenir compte de cette exigence administrative d'ici le 30 avril 2000. Les besoins en effectifs, en qualification et en équipement seront déterminés en fonction des situations opérationnelles et seront repris dans le Manuel sur l'emploi de la Force.	BPR - SCEMD BC - SMA(RH-Mil), SMA(IE)

N°	Recommandation	Démarche proposée	BPR / BC
9	Fournir, lorsque la qualité de l'eau est en question, un système de purification d'eau par osmose inverse (SPEOI), pour assurer que l'eau ne soit contaminée ni par des bactéries ni par des produits chimiques.	Cette exigence a déjà été incorporée dans le chapitre 13 des Directives du SCEMD sur les opérations internationales.	BPR - SCEMD
10	Désigner un J3 – NBC (nucléaire, biologique et chimique) en tant que contact opérationnel principal chargé de donner suite à toutes les questions et préoccupations liées à l'environnement.	Nommer, d'ici le 30 avril 2000, un PDC occupant un poste de niveau supérieur qui s'assurera que toutes les préoccupations sont consignées et traitées au niveau central avant et durant les opérations.	BPR - SCEMD
11	Effectuer constamment des reconnaissances pour toutes les missions en vue de déterminer tous les dangers potentiels auxquels est exposé le personnel des FC. Veiller à ce qu'une "évaluation des risques liés à l'environnement" fasse partie de la planification opérationnelle	Le tableau de planification des missions et les IPO de l'état-major interarmées doivent faire état de cette exigence. Élaborer un protocole concernant "l'évaluation des risques liés à l'environnement" d'ici le 30 juin 2000.	BPR - SCEMD BC - SMA(RH-Mil), SMA (IE)
SOUTIEN			
12	Mettre au point un processus standard et souple pour tous les groupes professionnels militaires afin de répondre aux besoins des membres du personnel qui peuvent toujours occuper un poste rémunéré.	Surveiller l'application de la nouvelle politique.	BPR - SMA(RH-Mil) BC - VCEMD
13	Instaurer un processus graduel et continu visant tout particulièrement les réguliers et les réservistes libérés.	Établir et mettre en œuvre, d'ici le 1er avril 2001, un système permettant aux militaires libérés pour des raisons de santé de réaliser sans heurt leur passage à la vie civile.	BPR - SMA(RH-Mil)
14	L'affectation et le transfert d'effectifs doit compléter et renforcer le cycle opérationnel de l'unité.	Les gestionnaires de carrières doivent tenir compte du cycle opérationnel de l'unité lorsqu'ils publient des avis d'affectation ou de cours. Une politique de QV sur le cycle global de déploiement sera établie. (Voir n° 5.)	BPR - SMA(RH-Mil) BC - Niveau 1
15	Envoyer des équipes chirurgicales avancées sur les théâtres d'opérations à haut risque lorsque les forces de la coalition ne respectent pas nos normes en matière de soutien des services de santé.	Conformément aux IPO de l'état-major interarmées (1999) et aux directives du SCEMD concernant le déploiement opérationnel.	BPR - SCEMD BC - SMA(RH-Mil)
16	Modifier les attitudes et améliorer les procédures concernant les questions et programmes de santé mentale et physique à l'échelle des Forces canadiennes.	Effectuer une étude sur la santé visant à déterminer, et à améliorer s'il y a lieu, la sensibilisation aux questions touchant la santé mentale. Élargir, mettre au point et peaufiner des programmes/cours supplémentaires à l'intention de l'auditoire-cible. La planification doit prendre fin d'ici le 30 juillet 2000.	BPR - SMA(RH-Mil) BC - Tous

№	Recommandation	Démarche proposée	BPR / BC
17	Perfectionner l'éducation du personnel médical des FC et d'ACC et les sensibiliser davantage à des questions touchant la santé mentale.	Donner suite activement aux initiatives actuelles, en tenant compte des nouvelles possibilités qui peuvent s'ouvrir, et tenir régulièrement le personnel au courant des progrès réalisés.	BPR - SMA(RH-Mil)
18	Expliquer aux commandants leurs responsabilités à l'égard du respect de la confidentialité dans le contexte médical.	Un CANFORGEN doit être publié en févr. 2000 et intégré à la nouvelle version de la directive du CEMD aux commandants d'ici le 1er juin 2000.	BPR - SMA(RH-Mil)
19	Organiser des colloques sur le Service de préparation à une seconde carrière de façon à ce que tous les militaires puissent assister à au moins un colloque tous les cinq ans.	Mettre au point les recommandations concernant le PEP aux fins de présentation au CSR BP QV d'ici juin 2000. Le programme doit viser tout particulièrement les droits des militaires libérés pour des raisons de santé.	BPR - SMA (RH-Mil)
20	S'assurer que le personnel adéquat est affecté à la résolution de problèmes de sécurité et de santé au travail, y compris les TEC MED PREV 6A qualifiés.	Comme pour le no 8. Ce besoin doit être traité dans les Directives du SCEMD et dans le Manuel d'emploi de la Force.	BPR-SCEMD BC- SMA (RH-Mil) SMA (IE)
21	Fournir une instruction polyvalente aux médecins et aux aumôniers militaires pour qu'ils puissent agir comme conseillers auprès des victimes de stress dû à un incident grave. Instruire des «pairs conseillers» à tous les grades.	Augmenter le nombre de personnes instruites comme conseillers auprès des victimes de stress et comme pairs conseillers. Équipes spécialisées devant être déployées selon les circonstances le justifiant. Voir également le no 6.	BPR - CEMA SMA (RH-Mil)
22	Lors de la contamination d'un militaire, il faut indiquer précisément dans son dossier le type de contamination, la durée de celle-ci, le degré d'exposition et tout autre risque pour la santé, en utilisant des directives claires.	Mettre au point, d'ici le 30 juillet 2000, une politique et des procédures claires relativement à la consignation de notes au dossier concernant l'exposition réelle ou potentielle aux risques environnementaux suspecté ou confirmés. Jusqu'à la promulgation de la politique, les renseignement pertinents doivent être inscrits dans le dossier médical du militaire.	BPR - ADM (RH-MIL)
23	S'assurer d'un meilleur partage de l'information entre les Forces canadiennes, le ministère des Anciens Combattants et le Régime d'assurance-revenu militaire, dans le but de réduire les délais entre la fin du service militaire et le début des prestations.	Le MDN agira en tant que force proactive déterminée à solidifier et augmenter ses partenariats actuels avec le ministère des Anciens Combattants et le RARM. Les résultats seront régulièrement publicisés.	BPR - SMA (RH-MIL) BC - DGSS, CEMA Press SS
24	Lorsque le militaire y consent, s'assurer du partage opportun du dossier médical avec le service du RARM et le ministère des Anciens Combattants.	En collaboration avec le ministère des Anciens Combattants et le RARM, mettre au point un processus et des procédures facilitant la circulation de l'information médicale. Doit être en application au 30 juin 2000.	BPR - ADM (RH-MIL)

N°	Recommandation	Dernières précisions	BPR / BC
25	Procéder à un examen médical plus approfondi avant l'affectation et suivant celle-ci.	Avant le 30 juin 2000, réviser le processus actuel d'administration de l'examen médical qui précède et suit l'affectation.	BPR - ADM (RH-MIL)
26	S'assurer que les facteurs de risque et les signes de problème causé par le stress sont abordés lors de l'évaluation médicale.	Avant le 30 juin 2000, revoir les critères utilisés lors des examens médicaux et du dépistage pour s'assurer de l'évaluation des facteurs liés au stress.	BPR - ADM (RH-MIL)
27	S'assurer que les personnes présentant des symptômes physiques médicalement inexplicables reçoivent les traitements les plus appropriés.	Mettre au point des lignes directrices cliniques qui comprennent des éléments pédagogiques et de sensibilisation permettant de traiter efficacement les symptômes médicaux physiques inexpliqués.	BPR - ADM (RH-MIL)
28	Procéder à des enquêtes de santé auprès des membres actifs et à la retraite des FC, en donnant priorité au personnel susceptible d'être envoyé en mission.	Mettre au point un processus et des procédures permettant d'obtenir de l'information propre aux militaires ayant déjà participé à un déploiement, qu'ils soient à la retraite ou présentement en service. La mise au point d plan doit être faite avant le 30 juin 2000.	BPR - ADM (RH-MIL)
29	Créer un dossier de santé électronique comprenant tous les membres des FC.	Le système d'information sur la santé des FC (Projet G-2800) doit être soumis à l'approbation du CGP le 14 février 2000. Quatre sites pourraient avoir un accès à priorité limitée d'ici juin 2001. Le plein «accès clinique» serait disponible à la fin de 2003.	BPR - ADM (RH-MIL)
30	Annoter les dossiers médicaux personnels pour indiquer les missions opérationnelles effectuées.	Revoir la documentation requise concernant le dossier personnel. Mettr au point un processus devant assurer que les affectations, y compris le ST et les brèves visites, sont recensés.Le plan doit être mis au point avant le 30 juillet 2000.	BPR - ADM (RH-MIL)
31	Rebâtir les capacités de médecine préventive et de protection sanitaire à l'intérieur des FC.	Cette recommandation doit être considérée comme prioritaire par le groupe de travail faisant l'examen du Service de santé. Le plan doit être mis au point avant le 31 mai 2000.	BPR - ADM (RH-MIL)
32	S'assurer que le Canada dispose de toutes les ressources nécessaires pour fournir de l'approvisionnement en matériel dans tous les théatres d'opération, même si cette resposabilité a été confiée à d'autres.	Les demandes liées à des besoins supplémentaires ou non prévus doiven être traitées dês qu'elles sont reçues. Des procédures relatives à ces situations devront être ajoutées aux IPO de l'état major interarmées.	BPR - SCEMD

N°	Recommandation	Démarche proposée	BPR / BC
33	S'assurer que l'équipement du personnel des FC est complet avant le départ du Canada pour une affectation à l'étranger.	Bien que les pénuries mises en évidence en 1993 aient été corrigées, les commandants doivent s'assurer que tous les membres de la force opérationnelle possèdent l'équipement approprié et adéquat avant l'affectation. Les IPO de l'état major interarmées doivent documenter les procédures et l'ordre de priorité liés aux besoins non prévus avant le 30 avril 2000.	BPR - SCEMD CEMA

PLAN D'ACTION DU GROUPE THOMAS

N°	Recommandation	Démarche proposée	BPR / BC
1	Les FC devraient accorder une priorité plus importante aux risques environnementaux pour la santé du personnel des FC affecté à des missions outre-mer. Cette politique devrait désigner clairement un point central de responsabilité qui fournirait un leadership au cours de ces activités.	Le Comité sur les risques industriels et environnementaux (en opérations), récemment formé, agira comme point de contact et établira des lignes directrices/politiques. Il élaborera un protocole d'évaluation des risques environnementaux.	BPR-SCEMD
2	À titre de priorité, mettre sur pied un groupe de travail multidisciplinaire, comportant la chaîne de commandement opérationnel, dans le but d'élaborer une politique sur le processus administratif à suivre pour documenter les questions concernant les risques environnementaux pour la santé.	Enchâsser une politique portant sur le processus administratif dans la Directive sur les opérations internationales du SCEMD.	BPR-SCEMD BC-SMA (RH-Mil)
3	Établir des lignes directrices afin d'exposer un processus visant à garantir que les Rapports du renseignement médical sont distribués à tous les intervenants concernés et que ces derniers agissent en conséquence.	Le personnel médical maintenant représenté, de façon permanente, au sein de l'état-major interarmées et les IPO devront être officialisés de façon à comprendre les procédures de distribution/d'action pour ces rapports.	BPR-SCEMD BC-SMA (RH-Mil)
4	Élaborer une politique dictant la façon d'ajouter ou de modifier les documents qui se trouvent dans les dossiers médicaux. La politique devrait également établir les circonstances dans lesquelles il sera possible de retirer des documents se trouvant dans des dossiers médicaux.	Mettre au point des politiques et des directives ayant trait au classement et au réacheminement de la documentation médicale en ce qui concerne les dossiers médicaux des membres des FC, d'ici le 31 mai 2000.	BPR-SMA (RH-Mil)
5	Mener des vérifications des dossiers médicaux, à intervalles réguliers.	Élaborer une politique pour répondre aux besoins de vérifications formelles détaillées des dossiers médicaux, de façon périodique, pendant des opérations de déploiement aussi bien que dans les garnisons, d'ici le 31 août 2000.	BPR-SMA (RH-Mil)
6	Puisque les engagements opérationnels outre-mer ont augmenté, il faudrait en faire autant avec les ressources de commandement, de contrôle et de soutien appropriées au Canada. Il faudrait que les commandants en poste outre-mer aient accès à toute ressource requise, en vue d'assurer la santé et le bien-être à long terme du personnel qu'ils commandent.	Le SCEMD doit déterminer toute augmentation du besoin en ressources pour doter le CCDN en personnel avant la fin d'avril 2000.	BPR-SCEMD BC-VCEMD

7	Il faudra assigner les ressources appropriées pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre convenables de ces recommandations.	Ce plan d'action sera mis à jour périodiquement, jusqu'à ce que toutes les mesures soient prises.	BPR-SMA (RH-Mil)

****

UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE DE LA DIRECTION DES FORCES CANADIENNES SUR L'EXPOSITION POSSIBLE DE MEMBRES DES FORCES CANADIENNES À UN MILIEU CONTAMINÉ

CROATIE 1993 – 1995

****

GROUPE D'EXAMEN THOMAS

PRÉSIDÉ PAR LOWELL THOMAS

LE 25 JANVIER 2000

Le 25 janvier 2000

Général J.G.M. Baril, CMM, MSM, CD
Chef d'état-major de la Défense
Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Monsieur,

Conformément à votre lettre et directive, en date du 18 août 1999, j'ai le plaisir de vous présenter mon rapport sur l'enquête administrative de la direction des Forces canadiennes sur l'exposition possible de membres des Forces canadiennes à un milieu contaminé – Croatie, 1993-1995.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Lowell E. Thomas

SOMMAIRE

Les Forces canadiennes ont mal géré ce dossier. L'histoire a commencé par une simple de mande d'aide, faite sur le théâtre des opérations, dans le but de déterminer la validité d'un présumé risque lié à l'environnement, mais elle s'est transformée en une affaire inutilement complexe et interminable, aux ramifications sérieuses. Si l'on en est arrivé à cette situation, c'est principalement parce que la direction n'a pas réagi en temps opportun et de façon appropriée.

Les responsables de la présente enquête attribuent l'insuffisance d'une réaction administrative appropriée à plusieurs facteurs:

- il y a eu un accroissement des engagements outre-mer sans une augmentation parallèle des ressources;
- on n'a pas reconnu à sa juste mesure la nécessité d'évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement;
- il n'y a pas suffisamment de personnel, au Canada, pour se pencher sur les préoccupations des unités déployées outre-mer;
- on n'a accordé qu'une faible priorité à cette question parce qu'il y avait d'autres préoccupations plus urgentes et plus immédiates;
- il n'y a pas de politique portant sur les contaminants environnementaux qui pourraient être nocifs pour la santé et sur les questions connexes, telles l'administration des dossiers médicaux;
- on n'a pas su gérer la question;
- on subissait, à ce moment-là, les effets d'une réorganisation et d'une rationalisation énergiques;
- des erreurs humaines ont été commises.

Résultats :

- on n'a pas su profiter de l'occasion qui s'offrait de recueillir des échantillons de sols utiles;
- la documentation sur les contaminants possibles demeure un sujet de préoccupation;
- la crédibilité des Forces canadiennes a décliné et son intégrité a été mise en doute;
- six ans plus tard, le problème n'est toujours pas résolu.

Malheureusement, les questions portant sur les dossiers médicaux ont éclipsé la préoccupation principale, c'est-à-dire les effets des risques sanitaires liés à l'environnement sur les membres des Forces canadiennes. Les Forces canadiennes n'avaient établi aucune directive ou politique claire susceptible de guider les médecins militaires et les commandants d'unité qui cherchaient à savoir si les risques sanitaires liés à l'environnement auxquels pouvaient avoir été exposés les soldats en période de service outre-mer devaient être consignés dans les

dossiers médicaux, les dossiers du personnel ou ailleurs. C'est là un problème sur lequel on doit de toute urgence se pencher.

Il est clair, selon les éléments de preuve recueillis, que l'on a déposé dans les dossiers médicaux des soldats des documents concernant l'exposition aux contaminants, puis qu'on les en a retirés. Il n'existait aucune politique claire concernant l'ajout de documents à ces dossiers ou leur retrait. Il faut établir des politiques visant à préciser et à uniformiser la façon dont les documents sont joints aux dossiers médicaux et en sont retirés.

Lorsque des soldats canadiens se déploient pour remplir des missions de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies, il n'est pas toujours possible de compter sur les ressources de l'ONU pour assurer la santé et le bien-être des militaires. Le soutien direct apporté par le Canada est d'une importance primordiale. Lorsque les soldats canadiens déployés outre-mer décèlent ou soupçonnent la présence d'un risque sanitaire lié à l'environnement, il faut vivement accorder son attention à la situation et y remédier.

Il est important de se pencher sur ces préoccupations écologiques dans les meilleurs délais, ne fût-ce que pour aider les Forces canadiennes à préserver le moral et le bien-être mental de son personnel. Il faut établir un mécanisme précis permettant aux membres de tous les services des Forces canadiennes qui reviennent d'un séjour outre-mer de trouver une oreille attentive à leurs préoccupations sur leur santé et leur bien-être à long terme. Cela est particulièrement important quand une unité est déployée outre-mer et revient au Canada alors qu'il y a un changement de commandement aux échelons supérieurs.

Les Forces canadiennes doivent avoir en place des ressources et des systèmes appropriés et en nombre suffisant pour fournir le soutien dont les soldats ont besoin et qu'ils méritent. Les questions telles que la détection, la suppression et la documentation de l'exposition aux contaminants environnementaux sont complexes. En fin de compte, il faut compter sur les compétences et l'expérience de divers spécialistes de nombreuses disciplines pour étudier des questions de ce genre. Il y a également, sous-jacente à toute cette entreprise, la nécessité d'établir un centre de responsabilité chargé de coordonner les efforts et l'information pour faire en sorte que les questions de cette nature soient résolues et ne tombent pas dans l'oubli.

INTRODUCTION

Contexte

En 1992, le gouvernement canadien a accepté de participer à une mission de maintien de la paix des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie. On a donné le nom d'« OPÉRATION HARMONY » à une partie de cette opération militaire. L'engagement du Canada envers la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) comprenait l'envoi de deux contingents pourvus d'un effectif et d'une structure similaires à ceux d'un bataillon standard de l'infanterie canadienne. Ces contingents étaient connus sous les noms de CANBAT 1 (Bataillon canadien Un) et CANBAT 2 (Bataillon canadien Deux). Les militaires employés à cette mission faisaient partie d'unités régulières des Forces canadiennes (FC) auxquelles s'ajoutaient des réservistes et d'autres membres de la Force régulière provenant d'unités de diverses parties du Canada. Des milliers de Canadiens servant dans les FC ont pris part à l'Opération Harmony pendant ses trois années d'existence.

La zone de responsabilité du CANBAT 1 se trouvait dans la partie de l'ex-Yougoslavie connue sous le nom de Croatie. Le CANBAT 2 était installé dans la partie connue sous le nom de Bosnie-Herzégovine. Les unités canadiennes ont servi à tour de rôle pendant des périodes de six mois dans l'ex-Yougoslavie. Le premier contingent formant le CANBAT 1 était connu sous le nom de Rotation Zéro (Roto 0). Les contingents suivants se virent affecter des numéros séquentiels.

La présente enquête porte principalement sur les problèmes associés au CANBAT 1, rotations 2 à 4, lorsqu'elles se trouvaient dans la région militaire connue sous le nom de secteur Sud de la Croatie (consulter la carte à l'annexe J).

Pendant plus de cinq ans, on n'a accordé qu'une attention sporadique aux problèmes des membres des FC assignés au secteur Sud (de 1993 à 1995) et à la question de savoir s'ils avaient été exposés à des contaminants environnementaux. Certains soldats qui ont servi dans le secteur Sud sont tombés malades; d'autres craignent de le devenir. En l'absence de faits concrets, les rumeurs et les allégations ont pris beaucoup d'ampleur. Pour répondre aux questions qui se posaient, les FC ont demandé la tenue de trois enquêtes sur les questions concernant l'Opération Harmony dans le secteur Sud. Il s'agit des trois enquêtes suivantes :

(1) une enquête militaire (la Section des enquêtes sensibles du Service national des enquêtes [SNE]) dont les responsables avaient pour mandat d'examiner la possibilité d'infractions criminelles ou d'ordre militaire (ou les deux) entourant l'allégation d'adultération de dossiers médicaux et autres problèmes connexes;

(2) une Commission d'enquête chargée de vérifier si les membres des FC assignés au secteur Sud, en Croatie (de 1993 à1995), ont été suffisamment exposés à des contaminants environnementaux pour que cela menace leur santé;

(3) une enquête administrative dont les responsables étaient chargés d'examiner la façon dont les FC avaient géré la question une fois le problème potentiel reconnu.

La troisième enquête fait l'objet du présent rapport.

Mandat

Le 18 août 1999, le Chef d'état-major de la Défense (CEMD), le général J.G.M. Baril, a demandé que M. Lowell Thomas entreprenne une enquête administrative sur la façon dont la question d'une contamination possible provenant du secteur Sud a été gérée par les FC une fois le problème potentiel reconnu.

Le mandat et les objectifs établis pour cet examen sont contenus dans la correspondance émanant du CEMD en date du 18 août 1999 (annexe A). Les objectifs sont les suivants :

a. étudier comment les FC ont géré cette question à partir du moment où elle s'est posée sur le théâtre des opérations et jusqu'à la création de la Commission d'enquête;

b. formuler des recommandations sur le processus de gestion à adopter si des problèmes similaires se présentaient à l'avenir, compte tenu de l'intensité et de la complexité des opérations actuelles et futures des FC;

c. présenter simultanément les conclusions et les recommandations pertinentes au ministre de la Défense nationale et au Chef d'état-major de la Défense à la fin de décembre 1999.*

Le mandat est exprimé dans une communication distincte émanant du vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD), le vice-amiral G.L. Garnett, en date du 3 septembre 1999 (annexe B).

Portée

Les responsables de la présente enquête ont le mandat d'effectuer une enquête administrative et non une enquête disciplinaire. Cette enquête ne porte que sur les événements qui ont eu lieu à compter de septembre 1993, quand les soldats canadiens sont entrés dans la zone connue sous le nom de secteur Sud, en Croatie, et qui se sont terminés avec le début des travaux de la

* Le 15 décembre 1999, le vice-chef d'état-major de la Défense a autorisé le report de la date d'échéance au 25 janvier 2000 (annexe A).

Commission d'enquête, le 26 juillet 1999. Le groupe d'examen Thomas a commencé ses travaux le 20 septembre 1999 et les a terminés le 25 janvier 2000.

Méthodologie

M. Thomas a réuni, pour les besoins de son enquête, un groupe de travail connu sous le nom de groupe de travail Thomas (annexe C).

Le groupe de travail Thomas a mené cette enquête en six phases qui se sont chevauchées :

Phase 1:	Rassemblement des documents
Phase 2:	Examen des transcriptions émanant de la Commission d'enquête
Phase 3:	Visites et orientation
Phase 4:	Établissement de la chronologie des événements
Phase 5:	Entrevues
Phase 6:	Analyse des renseignements et préparation du rapport

Les travaux d'autres groupes d'enquêteurs, notamment ceux du SNE pour l'enquête militaire et ceux de la Commission d'enquête (Croatie), peuvent entraîner l'examen des mêmes pièces, mais à d'autres fins. La nature et l'étendue des trois enquêtes sont établies en fonction de leurs mandats respectifs. Il faut donc s'attendre à des chevauchements dans les entrevues et dans l'examen de la documentation.

Les entrevues ont été faites de la façon suivante :

a. avant l'entrevue, on demandait à tous les sujets de lire la lettre de mandat du CEMD en date du 18 août 1999 ainsi que la lettre du 3 septembre 1999 du VCEMD sur les attributions du groupe;

b. les entrevues ont été faites sous serment;

c. un sténographe judiciaire était présent lors des entrevues faites en personne, et il fournissait une transcription de l'entrevue peu après qu'elle fût terminée;

d. certaines entrevues ont été faites par téléphone ou lors de visites de divers établissements des FC; elles ont été notées mais non enregistrées.

Remerciements

Tout au long de cette enquête, j'ai été impressionné par la franchise et la coopération avec laquelle les militaires, tant actifs qu'à la retraite, nous ont apporté leur aide. Je les remercie de leur contribution considérable à cette enquête.

RÉCIT DE L'ENQUÊTEUR

Le présent récit fournit un survol chronologique des événements entourant la question d'une exposition possible des soldats canadiens à des contaminants lors de leur période de service en Croatie. La liste des étapes clés a été établie dans l'intention de donner un aperçu général des principaux incidents et de guider le lecteur dans le dédale des événements. Les documents utilisés pour étayer directement le récit sont mentionnés par numéro d'onglet et sont cités à l'annexe G.

Étapes clés

DATES	ACTION	REMARQUES
Mai-juillet 1994	Le 1PPCLI fait mention de ses préoccupations au sujet de contaminants au QGDN et à l'ONU et demande leur aide. Des échantillons sont recueillis à des fins d'analyse et envoyés à l'ONU.	Aucune réponse/intervention de l'ONU. Aucune intervention du QGDN pour apaiser les inquiétudes.
23 janvier 1995	Le lt (M) Smith écrit à son cmdt et obtient la permission de consigner des renseignements sur l'exposition des soldats dans les dossiers médicaux.	« Première » note de service et lettre.
23 ou 24 janvier 1995	Le lt (M) Smith affirme qu'il récrit les pièces de la correspondance originale sur l'exposition à l'intention du cmdt.	« Deuxième » note de service et lettre.
10 février 1995	Les soldats commencent à signer la « première » lettre. La lettre est déposée dans les dossiers médicaux.	
10 mars 1995	Le capitaine-adjudant envoie la « première » lettre aux unités qui avaient fourni des renforts.	
Mi – fin mars 1995	Le personnel médical commence à retirer la « première » lettre des dossiers et à la remplacer par la « deuxième » lettre. La « première » lettre est	Affirmation fondée sur la déposition de certains des témoins interrogés.

	conservée.	
Fin mars – début avril 1995	Le 1PPCLI fait un exercice en campagne.	
11 mai 1995	Le QG SOFT est informé de l'existence de la « première » lettre.	
16 mai 1995	Le QG SOFT établit un Rapport d'incident d'importance à l'intention du QGDN et d'autres bureaux.	
17 mai 1995	Le QG SOFT envoie un document complémentaire du Rapport d'incident d'importance au QGDN et à d'autres bureaux, après avoir consulté le 1PPCLI.	
17 mai 1995	Le SOFT/CEM envoie un message au QGDN et à d'autres bureaux, message qui appuie le 1PPCLI et recommande de prendre des mesures précises.	
18 mai 1995	Le lt (M) Smith s'entretient avec les médecins militaires du QGDN et rédige une nouvelle lettre sur l'exposition aux contaminants, lettre destinée à être insérée dans les dossiers médicaux des soldats.	C'est la « troisième » lettre.
Mai – août 1995	Le personnel médical du 1PPCLI retire la « deuxième » lettre dans l'attente d'une « troisième » lettre à joindre aux dossiers. La « première » et la « deuxième » lettres sont détruites.	Affirmation fondée sur des témoignages limités. On n'a trouvé aucune preuve démontrant que la « troisième » lettre avait été placée dans les dossiers. Les dates et l'ordre de destruction des documents ne sont pas certaines.
21 mai 1995	Le CCFORPRONU fait enquête sur la question des contaminants soulevée dans les Rapports d'incident d'importance du 16/17 mai 1995.	
24 mai 1995	Le CEMD et le SCEMD sont informés de la question d'une contamination possible.	Le SCEMD demande que lui-même et le CEMD soient tenus au courant des faits concernant cette question.

26 juillet 1995	Le QGDN dresse un plan visant à faire l'analyse sols en Croatie pour vérifier la présence de contaminants.	
9 août 1995	Le 1PPCLI fournit au CCFORPRONU les coordonnées des sites présumés de contaminants.	
Fin septembre 1995	Le CCFORPRONU recueille cinq échantillons des sols en Croatie.	On recueille des échantillons dans des emplacements qui ne sont pas les mêmes que les endroits où le 1PPCLI a recueilli des échantillons.
Début novembre 1995	L'analyse des cinq échantillons fait en Croatie ne révèle aucune quantité mesurable de BPC.	
14 novembre 1995	Les résultats de l'analyse sont envoyés au QGDN.	
30 novembre 1995	L'équipement utilisé et peut-être les échantillons de sols sont envoyés de la Croatie à destination du QGDN qui doit les transmettre au CMR.	
Fin mars 1996	Le CMR ne trouve aucun échantillon des sols dans l'envoi du 30 nov 1995.	
Février 1997	Le col Calvin est informé, par ses anciens soldats, des préoccupations concernant la contamination en Croatie.	
21 avril 1998	Le col Calvin écrit au bgén Cox et lui demande de l'aider à éclaircir la question des contaminants.	
7 mai 1998	Le cdr Kavanagh donne au bgén Cox les dernières nouvelles sur la question.	
Début novembre 1998	La presse publie des articles sur les contaminants. Le ministre de la DN est interrogé publiquement sur cette question.	
4 novembre 1998	Le CEMAT ordonne la tenue d'une enquête.	
17 novembre 1998	Le CEMD ordonne la tenue d'une enquête.	

26 janvier 1999	Le QGDN publie un plan visant à enquêter sur la contamination et à recueillir des échantillons en Croatie.	
31 mars 1999	Le J3 du QGDN recommande la création d'une commission d'enquête.	
26 juillet1999	Le CEMD ordonne la création d'une commission d'enquête.	

Septembre 1993

Au début de septembre 1993, les soldats du Groupe bataillon du Deuxième Bataillon, Princess Patricia's Canadian Light Infantry (GB 2PPCLI) sont de service en Croatie où ils forment le CANBAT 1, Rotation 2. Le commandant du Groupe-bataillon est le lieutenant-colonel (maintenant colonel) Calvin*. Pendant la période de service de l'unité, sa zone de responsabilité est changée et les soldats quittent la région connue sous le nom de « secteur Ouest » pour se rendre au « secteur Sud ». Presque immédiatement, ils commencent à édifier des fortifications pour y aménager des postes d'observation et des casemates. La zone se trouve souvent sous le feu indirect et sous celui des armes légères. Comme il y a peu de terre végétale dans ce sol rocheux pour remplir les sacs de sable, les soldats, principalement ceux de la compagnie 'D', commencent à utiliser la terre rouge d'une carrière se trouvant près d'une usine d'oxyde d'aluminium abandonnée, à Obravac, en Croatie. Pendant cette première période de travail fiévreux, on se sert principalement de cette terre rouge pour remplir les sacs de sable. Des rumeurs circulent, parmi certains soldats, sur cette terre rouge et sur la possibilité qu'elle contienne des contaminants radioactifs. L'aumônier d'unité du 2PPCLI, le capitaine Sparks (qui détient une maîtrise en chimie), intervient après avoir entendu ces rumeurs et consulte un professeur civil au Canada. Il procède ensuite à une analyse rudimentaire de la terre rouge pour savoir si elle est radioactive et, sur la base de cet essai, il détermine que le sol n'est pas radioactif.

Octobre 1993

En octobre 1993, les soldats du GB 2 PPCLI sont remplacés sur le théâtre des opérations par le Groupe-bataillon du Premier Bataillon, Royal 22e Régiment (GB 1R22eR). Ce Groupe-bataillon est commandé par le lieutenant-colonel Lessard et est connu sous le nom de CANBAT 1, Rotation 3. Le commandant de la nouvelle unité n'est au courant d'aucune préoccupation concernant les contaminants.

Avril à août 1994

* Les grades mentionnés dans ce récit représentent le grade détenu par la personne en cause au moment de l'action dont il est question.

En avril 1994, le GB 1R22eR est remplacé sur le théâtre des opérations par le Groupe-bataillon du Premier bataillon, Princess Patricia's Canadian Light Infantry (GB 1PPCLI), commandé par le lieutenant-colonel Diakow. Les 728 membres du GB 1PPCLI forment le CANBAT 1, Rotation 4. Encore une fois, le nouveau commandant n'est pas informé des préoccupations relatives aux contaminants, pas plus qu'il ne trouve de documents sur les inquiétudes à propos d'une telle possibilité ou d'une maladie qui y serait attribuée. Font partie de ce Groupe-bataillon le médecin-chef, le lieutenant (Marine) Smith, et le technicien en médecine préventive, le matelot de 1re classe (maintenant matelot-chef) Kelloway.

Dès le début de la période de service de six mois du 1PPCLI lieutenant (Marine) Smith et le matelot-chef Kelloway commencent à s'inquiéter de la possibilité que des polluants industriels présents dans la zone puissent présenter un danger pour la santé des soldats. Ils font part de leurs préoccupations au lieutenant-colonel Diakow et font de leur mieux pour que les soldats évitent le plus possible les dangers reconnus. Pour en savoir davantage sur ces préoccupations, le matelot-chef Kelloway, au moins à deux occasions distinctes, recueille des échantillons à même les sites possibles de contamination et les envoie au quartier général de la FORPRONU de Zagreb, en Croatie, à des fins d'analyse. Cela est fait au début de la période de service de la Rotation. Ces envois ne sont suivis d'aucune réponse. Le matelot-chef Kelloway se rappelle avoir exprimé ses préoccupations par téléphone à un lieutenant-colonel de la Direction de la médecine préventive, au quartier général de la Défense nationale (QGDN), et il se souvient d'avoir demandé qu'on envoie en Croatie un spécialiste de l'environnement qui étudierait les questions environnementales. Le lieutenant (Marine) Smith affirme qu'il s'est entretenu avec le colonel Green, qui était Directeur – Service de santé (Opérations) et conseiller médical en chef auprès du sous-chef d'état-major de la Défense (SCEMD), concernant diverses questions d'ordre médical. Il affirme également que, à une occasion au moins, la conversation a porté particulièrement sur la nécessité, pour le personnel du Canada, de se rendre en Croatie et d'y effectuer une évaluation des risques sanitaires liés à l'environnement.

En juin 1994, le lieutenant (Marine) Smith envoie au colonel Green un Rapport du renseignement touchant la santé pour la zone de responsabilité de son unité. Dans ce rapport, le lieutenant (Marine) Smith affirme :

> POLLUTION INDUSTRIELLE. Il y a très peu d'installations industrielles actives dans la zone de responsabilité du CANBAT 1 à l'heure actuelle. Toutefois, une vieille usine de traitement de la bauxite a été détruite près d'OBROVAC. De plus, des transformateurs ont été détruits par des explosions, ce qui crée des risques d'exposition aux BPC dans la zone. Divers produits chimiques provenant du laboratoire de l'usine demeurent à découvert, notamment le sulfite d'hydrazine. Nous avons abandonné l'idée de nous installer là-bas au début de notre période de service. Il faut qu'un spécialiste de l'environnement évalue la zone de responsabilité du CANBAT 1, et les autres parties du théâtre des opérations, pour voir s'il y a des risques sanitaires liés à cet état de choses (tableau 1, annexe G).

Le lieutenant (Marine) Smith affirme qu'il n'a jamais reçu de réponse du QGDN après l'établissement du Rapport du renseignement touchant la santé et qu'il n'en attendait pas.

Bien que ce Rapport du lieutenant (Marine) Smith soit adressé au colonel Green, c'est le colonel Rouleau, son remplaçant, qui le reçoit. Le colonel Rouleau fait parvenir le rapport au lieutenant-colonel Cook (Direction du service de santé [Protection et promotion]-2 ou DSSPP-2) qui l'examine au début d'août 1994. Tant le colonel Rouleau que le lieutenant-colonel Cook affirment qu'ils considéraient ce rapport comme un document d'« information » seulement et qu'ils n'avaient pas l'impression qu'il fallait prendre des mesures particulières à ce sujet.

Au milieu d'août 1994, le commandant de la Force terrestre, le lieutenant-général Reay, rend visite aux forces canadiennes en Croatie. Le lieutenant (Marine) Smith affirme qu'il a discuté de plusieurs questions d'ordre médical avec le lieutenant-général Reay au cours de sa visite. Il a abordé notamment les questions suivantes : la réserve de sang du contingent canadien, la présence d'équipes chirurgicales avancées et la nécessité d'envoyer une équipe d'évaluation environnementale dans la zone de responsabilité canadienne en Croatie. Le lieutenant (Marine) Smith affirme que, parmi les questions abordées, la nécessité de l'envoi d'une équipe environnementale était la moins urgente. Les notes prises par l'état-major du lieutenant-général Reay au cours de la visite font état des questions de la réserve de sang et des équipes chirurgicales avancées. On n'y trouve que la mention de la demande relative à l'envoi d'un technicien en médecine préventive – un sous-officier supérieur – qui aurait pour tâche de se rendre en Croatie et de « confirmer les conditions au nouvel emplacement de leur camp » (tableau 2, annexe G).

Après cette visite, les notes prises par l'état-major du lieutenant-général Reay sont résumées et distribuées à divers responsables du quartier général du Commandement de la Force terrestre (CFT). Bien que la Direction du service de santé (Opérations) ne soit pas sur la liste de distribution, elle reçoit un exemplaire de ce résumé (trouvé dans les dossiers de la Direction), tout comme le Chef d'état-major du quartier général du Contingent canadien de la Force de protection des Nations Unies (CCFORPRONU).

Octobre 1994

En octobre 1994, le 1PPCLI est remplacé sur le théâtre des opérations par le Groupe-bataillon du Premier bataillon du Royal Canadian Regiment (GB1RCR) placé sous le commandement du lieutenant-colonel Skidmore. Ces soldats forment le CANBAT 1, Rotation 5. Le nouveau commandant n'est pas informé du fait que l'unité précédente était préoccupée par la contamination industrielle dans sa zone de responsabilité.

Janvier – mai 1995

Première version de la note de service et de la lettre

Le 23 janvier 1995, le lieutenant (Marine) Smith, de retour à la base de son bataillon à Calgary, écrit une note de service accompagnée d'une lettre au lieutenant-colonel Diakow pour lui faire part de nouveau de ses préoccupations concernant l'exposition des soldats à des contaminants en Croatie. Dans le paragraphe liminaire de sa note de service, le lieutenant (Marine) Smith écrit :

> Monsieur, comme il en a été discuté sur le théâtre des opérations, ***notre zone de responsabilité a été exposée à*** plusieurs risques environnementaux connus, notamment à la bauxite et aux BPC. Des recommandations ont été formulées concernant l'envoi d'un spécialiste de l'environnement auprès du CANBAT 1 en vue d'évaluer le risque encouru par les soldats canadiens. Cela ne s'est pas produit pendant le service de la Rotation 4 (caractères gras ajoutés - tableau 3, annexe G).

Le lieutenant (Marine) Smith demande, et reçoit, l'approbation du lieutenant-colonel Diakow pour placer la lettre d'avertissement jointe à la note dans les dossiers médicaux des soldats (CF 2034). On y lit ce qui suit :

> EXPOSITION À LA BAUXITE ET AUX BPC – Op Harmony, Roto 4
>
> ***Ce militaire a été exposé*** à la bauxite et aux BPC pendant six mois pendant qu'il était en Croatie, dans le cadre de l'Op Harmony, Roto 4. Les militaires se trouvant dans la partie nord de notre zone de responsabilité, c'est-à-dire la cie D, se sont trouvés exposés le plus longtemps. Il y avait, dans toute notre zone, de nombreux transformateurs détruits ou endommagés, qui présentaient tous des risques possibles d'exposition aux BPC. ***Ni le Canada, ni l'ONU n'ont fourni*** le soutien d'un spécialiste de l'environnement qui avait été demandé pour l'Op Harmony, Roto 4 (caractères gras ajoutés - tableau 4, annexe G).

Cette lettre a été écrite pour servir d'avis au personnel médical futur au cas où un soldat en particulier éprouverait des problèmes de santé. Le lieutenant-colonel Diakow indique par écrit que tous les soldats de la Rotation 4 doivent signer cette lettre et que cette dernière doit être déposée dans les dossiers médicaux.

Le 10 février 1995, le capitaine-adjudant du Bataillon, le capitaine (maintenant major) Minor, suit les directives de son commandant et envoie une note de service au personnel de la Rotation 4 encore de service avec le 1PPCLI, et affirme, entre autres choses, que :

> ...l'intention du cmdt est de demander à tous les militaires qui ont servi avec le 1PPCLI au cours de l'OP HARMONY, ROTO 4, de signer la reconnaissance ci-jointe d'exposition à la bauxite et aux BPC et de faire placer ces formules dans la CF 2034 des soldats pour qu'ils soient couverts pour les besoins de leur pension (tableau 5, annexe G).

À cette note de service est jointe la lettre du lieutenant (Marine) Smith portant sur l'exposition aux contaminants. Au cours des quelques semaines suivantes, cette lettre est signée par de nombreux soldats – mais non pas tous – de la Rotation 4. Le personnel administratif de la section médicale de l'unité joint la lettre signée aux dossiers médicaux des soldats.

Le 1PPCLI, pour faire en sorte que tous les soldats qui ont accompli cette période de service bénéficient de la même couverture, distribue une lettre datée du 10 mars 1995 aux unités qui ont envoyé des renforts à la Rotation 4. Dans cette correspondance, on demande aux unités de faire signer la lettre jointe (la première lettre préparée par le lieutenant (Marine) Smith) aux soldats ayant servi dans la Rotation 4 et de la faire ensuite déposer dans leur dossier médical (tableau 6, annexe G). Cette lettre n'est pas envoyée par l'intermédiaire d'un quartier général supérieur avant d'être distribuée aux unités.

Deuxième version de la note de service et de la lettre

Le lieutenant (Marine) Smith affirme qu'il a modifié la première version de sa note de service et de sa lettre destinée au lieutenant-colonel Diakow plus tard au cours de la journée où il lui a écrit (23 janvier 1995), ou le jour suivant. Dans sa deuxième note de service adressée au lieutenant-colonel Diakow, on trouve ce qui suit :

> Monsieur, comme nous en avons discuté sur le théâtre des opérations, ***notre zone de responsabilité a été, peut-être et probablement, exposée*** à plusieurs risques environnementaux connus, notamment à la bauxite et aux BPC. Des recommandations ont été formulées concernant l'envoi d'un spécialiste de l'environnement auprès du CANBAT 1 en vue d'évaluer le risque encouru par les soldats canadiens. Cela ne s'est pas produit pendant le service de la Rotation 4 (caractères gras ajoutés - tableau 7, annexe G).

Est jointe à cette deuxième note de service une deuxième lettre, c'est-à-dire la « première » lettre modifiée en deux endroits :

> EXPOSITION À LA BAUXITE ET AUX BPC – Op Harmony, Roto 4
>
> ***Ce militaire a peut-être été exposé*** à la bauxite et aux BPC pendant six mois pendant qu'il était en Croatie, dans le cadre de l'Op Harmony, Roto 4. Les militaires se trouvant dans la partie nord de notre zone de responsabilité, c'est-à-dire la cie D, se sont trouvés exposés le plus longtemps. Il y avait, dans toute notre zone, de nombreux transformateurs détruits ou endommagés, qui présentaient tous des risques possibles d'exposition aux BPC. ***Ni le Canada, ni l'ONU n'ont été en mesure de fournir*** le soutien d'un spécialiste de l'environnement qui avait été demandé pour le Groupe-bataillon du 1PPCLI au cours de notre déploiement (caractères gras ajoutés - tableau 8, annexe G).

Le lieutenant (Marine) Smith dit que, une fois que la note de service et la lettre ont été modifiées, il a transmis les documents modifiés soit en les donnant à son sergent ou en les donnant au capitaine-adjudant. Le lieutenant-colonel Diakow affirme qu'il n'a jamais vu la deuxième version de la lettre ou de la note de service du lieutenant (Marine) Smith. Il n'a pas non plus été informé du fait qu'une deuxième lettre était nécessaire ou était en voie de préparation.

Le lieutenant (Marine) Smith a indiqué qu'il reconnaissait que sa première lettre pouvait avoir été rédigée dans des termes trop forts car il n'avait pas été prouvé de façon scientifique et évidente que les soldats avaient été exposés aux BPC et à la bauxite pendant six mois. Il affirme qu'il a modifié la dernière ligne de sa lettre parce qu'il ne voulait pas risquer d'embarrasser les FC. Le lieutenant (Marine) Smith affirme que ces modifications ont été faites après qu'il eût rencontré le capitaine-adjudant et commencé à avoir des discussions au téléphone avec un officier du bureau du Juge-avocat général et avec un médecin-chef du commandement. Le lieutenant (Marine) Smith ne peut se rappeler les noms des officiers auxquels il a parlé. Le personnel du bureau du Juge-avocat général et les médecins-chefs interrogés ne peuvent se souvenir d'avoir parlé avec le lieutenant (Marine) Smith concernant la préparation d'une deuxième lettre à déposer dans les dossiers des soldats. Le major Minor, l'ex-capitaine-adjudant du 1PPCLI, se rappelle avoir parlé au lieutenant (Marine) Smith à propos de l'emploi du mot « peut-être » dans la lettre mais il ne peut se rappeler quand cette conversation a eu lieu.

Tant le lieutenant-colonel Diakow que le caporal Beckett (un ancien adjoint médical du 1PPCLI) affirment que le lieutenant (Marine) Smith leur a dit qu'il subissait des pressions provenant de l'extérieur du 1PPCLI et qu'on lui demandait de modifier le contenu de la première lettre jointe aux dossiers médicaux. Le major (maintenant lieutenant-colonel) Bernier, qui était alors Médecin-chef de la Base, à Calgary, a affirmé que le lieutenant (Marine) Smith lui a parlé des objections faites à sa première lettre et formulées par un médecin-chef. Le lieutenant (Marine) Smith dit clairement que les modifications ont été apportées à la première lettre après qu'il eût demandé l'avis de son capitaine-adjudant, d'un médecin-chef de commandement et d'un avocat militaire et qu'il eût reçu des suggestions de leur part. Il nie formellement que l'on ait exercé des pressions directes sur lui pour lui faire modifier la première lettre sur l'exposition aux contaminants. Il indique qu'il était satisfait de la deuxième lettre telle que modifiée car elle reflétait plus fidèlement ce que lui-même considérait comme le problème à résoudre.

Retrait des lettres des dossiers médicaux

Les membres du personnel de la section médicale du 1PPCLI affirment que, environ un mois après avoir commencé à joindre les exemplaires de la première lettre signée aux dossiers médicaux des soldats, ils ont commencé à les en retirer. Ce processus de retrait des documents prend un certain temps et, comme le bataillon se déploie en campagne pendant environ deux semaines à la fin de mars et au début d'avril 1995, cette tâche est interrompue avant d'être terminée.

Le sergent (maintenant adjudant) Noyes, commandant adjoint de la section médicale, affirme qu'il savait que les membres de son personnel déposaient des exemplaires de la deuxième lettre dans les dossiers des soldats au cours du mois de mars 1995. Il ne se rappelle pas comment il en est venu à savoir que le personnel médical devait retirer la première lettre des dossiers. Il affirme qu'il peut avoir été informé directement ou indirectement par le lieutenant (Marine) Smith du fait qu'il devait faire retirer les lettres, ou encore qu'il peut avoir déduit que les documents devraient être retirés en prévision de l'envoi d'une autre lettre en remplacement de ces documents. Quoi qu'il en soit, il indique à son personnel qu'il lui faut retirer les lettres des dossiers. Le caporal Beckett interroge le sergent Noyes sur son ordre de retirer les lettres et il est amené à croire qu'une deuxième lettre leur serait envoyée pour remplacer le premier document. Le caporal (maintenant caporal-chef) Henderson, un autre ancien adjoint médical du 1PPCLI, indique que, au moment où la première lettre était retirée des dossiers, elle était remplacée par la deuxième lettre. Il affirme que cela s'est produit approximativement trois semaines après le dépôt de la première lettre dans les dossiers. L'adjudant Noyes ne peut se rappeler si la première lettre a été immédiatement remplacée par la deuxième lettre signée ou si la deuxième lettre a été déposée dans les dossiers médicaux quelque temps plus tard. Les exemplaires de la première lettre sont alors rangés dans un classeur pendant deux à quatre mois avant d'être déchiquetés.

Le lieutenant (Marine) Smith doit quitter l'unité pour suivre un cours, de la fin de février 1995 jusqu'à la troisième semaine d'avril 1995 approximativement, et il affirme qu'il n'a pas donné un tel ordre. Le lieutenant-colonel Diakow affirme qu'il n'a jamais été avisé du fait que son ordre de déposer la lettre originale dans tous les dossiers médicaux avait été annulé.

Le lieutenant (Marine) Filips, le médecin militaire qui a remplacé le lieutenant (Marine) Smith en juillet 1995, indique que, à l'automne 1995, il a ajouté un complément aux dossiers médicaux de deux soldats en se servant des lettres du lieutenant (Marine) Smith. Il a déposé dans l'un des dossiers la première lettre sur l'exposition aux contaminants et il a déposé dans l'autre dossier la deuxième lettre sur l'exposition aux contaminants. Le personnel médical du 1PPCLI avait l'impression que les exemplaires de la deuxième lettre étaient déposés dans les dossiers médicaux à titre intérimaire pendant que l'on attendait l'envoi d'une troisième lettre.

À un moment donné, la deuxième lettre du lieutenant (Marine) Smith est, elle aussi, retirée des dossiers médicaux. L'adjudant Noyes affirme que la deuxième lettre a été retirée au cours

du mois de mai 1995; toutefois, le caporal-chef Henderson indique qu'elle a été retirée quelque temps après que le lieutenant (Marine) Smith eût quitté l'unité en juillet 1995.

On n'a trouvé aucune preuve indiquant que les lettres envoyées aux unités qui ont fourni des renforts à la Rotation 4 ont été retirées des dossiers médicaux de ces soldats.

Troisième lettre

Le lieutenant (Marine) Smith affirme que, vers la fin d'avril 1995, à son retour de cours, il découvre, sur le plancher du poste sanitaire de l'unité, un certain nombre d'exemplaires signés de sa première lettre. Il affirme que c'est seulement à ce moment-là qu'il se rend compte, concrètement, que la première lettre avait été déposée dans les dossiers médicaux et non la deuxième lettre, comme cela avait été son intention. De cela, il tire la conclusion que la deuxième lettre n'avait pas reçu le traitement administratif indiqué. Après un autre examen de la deuxième lettre, il détermine qu'il serait approprié de rédiger de nouveau la lettre pour en améliorer la teneur et la présentation. À ce moment-là, il commence la rédaction de la troisième lettre mais ne l'achève pas avant le 18 mai 1995.

Mai 1995

Le 11 mai 1995, après avoir reçu la première lettre du lieutenant (Marine) Smith sur l'exposition aux contaminants ainsi que la lettre du 10 mars du 1PPCLI, le 20^{e} Régiment d'artillerie de campagne (Artillerie royale canadienne) fait parvenir des exemplaires de ces lettres au major Manning, au quartier général de district de la milice de l'Alberta. Il informe par la suite le major Eveline, au quartier général du Secteur de l'Ouest de la Force terrestre (SOFT). Le major Manning considère que la lettre et la note de service ont de sérieuses répercussions pour les soldats de la Rotation 4 et pour l'ensemble des FC, et il est atterré de constater que, selon toute apparence, aucun quartier général supérieur n'est au courant de la situation.

Le 16 mai 1995, le quartier général du SOFT établit un Rapport d'incident d'importance destiné au Centre des opérations de la Défense nationale, à Ottawa, et au quartier général du CFT, à St-Hubert. Dans ce Rapport d'incident d'importance, on expose les détails de la lettre sur l'« exposition aux contaminants » du lieutenant (Marine) Smith et l'on recommande que l'affaire fasse l'objet d'une enquête plus approfondie sur le théâtre des opérations. Dans le Rapport d'incident d'importance, on conclut en expliquant que « son QG donnera des dir [directives] concernant la cessation de tout traitement administratif de la déclaration à ce moment-ci en attendant des dir des échelons supérieurs » (tableau 9, annexe G).

Le 17 mai 1995, le quartier général du SOFT envoie un Rapport d'incident d'importance de suivi au Centre des opérations de la Défense nationale et au quartier général du CFT. Dans ce Rapport d'incident d'importance, on mentionne que la lettre sur l'exposition aux contaminants était utilisée par l'unité pour tenter de documenter la perception d'un risque

pour la santé des soldats, et que l'unité avait d'abord fait connaître ces préoccupations à l'état-major du CFT lors de la visite du commandant du CFT en Croatie en 1994 (tableau 10, annexe G). On y affirme également que le 1PPCLI avait pris des mesures considérables pour remédier à la situation pendant son séjour en Croatie, notamment en envoyant des échantillons de sols au quartier général de la FORPRONU pour des analyses et des consultations auprès du personnel médical supérieur du QGDN. Pendant qu'il réunit les documents de référence nécessaires à l'établissement des Rapports d'incident d'importance avant leur distribution, le capitaine McDonald (quartier général du SOFT, G3 Opérations domestiques) communique avec le capitaine Minor pour obtenir plus de renseignements. Le lieutenant-colonel Diakow affirme qu'il n'a été informé en aucun moment, pendant cette période, de l'attention et de la controverse suscitées à la suite de son ordre d'ajouter des documents complémentaires dans les dossiers médicaux de ses soldats.

Le 17 mai 1995, le colonel Sutherland, chef d'état-major du quartier général du SOFT, envoie un message au quartier général du CFT (avec des copies pour information adressées au chef d'état-major du J3 du QGDN, au médecin-chef du CFT et au commandant du 1cr Groupe-brigade mécanisé du Canada). Dans ce message, il affirme : « nous avons l'intention de donner suite aux mesures administratives prises par le cmdt du 1PPCLI (c.-à-d. d'ajouter un complément aux dossiers méd [médicaux] de ch milit[chaque militaire]) ». Il y affirme également qu'il est certainement nécessaire de prendre des mesures pour déterminer la validité de l'exposition à des contaminants et il recommande que, si l'affirmation est justifiée, les dossiers de tous les soldats qui ont servi en Croatie reçoivent le même complément. Par la suite, il affirme ce qui suit :

> …Cette affaire relève clairement de la compétence du QGDN et de la FORPRONU mais elle a eu des retombées dans ce Secteur maintenant que l'unité en cause est revenue au CA…Il est recommandé que le MDN étudie la possibilité d'adopter une démarche proactive dans cette sit [situation] et [nous] suggérons que le ministre de la DN ou le CEMD diffuse un communiqué exprimant sa préoccupation et esquisse un plan en vue d'entreprendre l'évaluation de ces dangers (tableau 11, annexe G).

Il termine son message en demandant les directives et les conseils du Chef d'état-major du CFT. Des notes écrites en marge du texte de ce document indiquent que des exemplaires ont aussi été distribués à d'autres destinataires du QGDN, y compris au bureau du CEMD et au bureau du SCEMD. Aucun exemplaire du message – pour cette période de référence – n'a été trouvé dans les dossiers du CEMD.

Le 17 mai 1995, le personnel du quartier général du SOFT, selon les directives de leur Chef d'état-major, prépare une réponse aux médias et la distribue au QGDN et au 1PPCLI. Le lieutenant-colonel Diakow indique qu'il n'a jamais vu ce document. En fin de compte, la réponse aux médias sert de fondement pour les conseils donnés par le lieutenant-colonel Cook au QGDN à l'intention du personnel préparant une note d'information au Ministre sur la possibilité de la présence de contaminants en Croatie.

Le 18 mai 1995, le lieutenant-colonel Cook s'entretient avec le lieutenant (Marine) Smith au sujet des lettres qui ont été déposées dans les dossiers. Le lieutenant (Marine) Smith indique que, à la suite de leur conversation, il s'est rendu compte que la lettre pouvait avoir inquiété inutilement les soldats. Après cette conversation, il met la dernière main à la troisième lettre et y expose plus en détail et sous une forme différente certaines des conditions environnementales dans lesquelles les soldats ont vécu pendant leur séjour en Croatie. Cette version finale de la lettre est envoyée par télécopieur au lieutenant-colonel Cook le 18 mai 1995 (tableau 12, annexe G). Le lieutenant-colonel Cook a l'intention d'attendre les résultats des analyses faites sur le théâtre des opérations avant de faire déposer cette troisième lettre dans les dossiers médicaux.

Il n'y a aucun élément de preuve indiquant que cette troisième lettre a été vue ou approuvée par le lieutenant-colonel Diakow ou qu'elle a été placée dans quelque dossier médical que ce soit. L'adjudant Noyes indique qu'il n'a jamais reçu un exemplaire de la troisième lettre.

Le 21 mai 1995, le Chef d'état-major du CCFORPRONU envoie un message au J3 Opérations du QGDN ainsi qu'une copie pour information au quartier général du CFT (tableau 13, annexe G). Ce message fait état de la préoccupation du quartier général du CCFORPRONU concernant la possibilité d'une contamination des sols dans sa zone et du fait que les responsables de ce QG n'ont été informés de cette situation que lorsqu'ils ont reçu le Rapport d'incident d'importance du 17 mai 1995 provenant du quartier général du SOFT. Dans son message, le quartier général du CCFORPRONU demande que les sites particuliers de contamination soient circonscrits au moyen d'un quadrillage afin que l'on recueille des échantillons de sols et qu'on les envoie au Canada à des fins d'analyse. Des annotations manuscrites faites sur ce document font état d'une liste de distribution interne comportant les destinataires suivants : « CEM J3, J1 Coord, J5 Droit, J5 AFF P et SCEMD ». Des exemplaires des Rapports d'incident d'importance provenant du quartier général du SOFT ont été trouvés dans les dossiers du quartier général du CCFORPROPNU. Il est clair qu'ils les ont bel et bien reçus et qu'ils étaient au courant, grâce à ces messages, de la menace que représentait pour les soldats la présence possible de contaminants.

Les documents indiquent que le CEMD, le général de Chastelain, et le SCEMD, le vice-amiral Mason, sont personnellement au courant, le 24 mai 1995, de la question relative à la présence possible de contaminants. Le SCEMD exige que son état-major des opérations le tienne informé, le CEMD et lui-même, de la situation. (tableau 14, annexe G).

Juillet 1995

Le 19 juillet 1995, le J3 Opérations 3-3 au QGDN (le major Wynnyk , maintenant promu au grade de lieutenant-colonel) envoie un message par télécopieur (tab. 15, annexe G) au DSSPP-2 (le lieutenant-colonel Cook) et à d'autres personnes pour faire approuver un message intitulé : « *Environmental Hazard – UN Ops in the Balkans* » (danger environnemental – mission des Nations Unies dans les Balkans) (tab. 16, annexe G). Approuvé par le lieutenant-colonel Cook, ce message est ensuite expédié à diverses adresses

le 26 juillet 1995. Il s'agit d'un plan d'action préconisant l'analyse sur le terrain d'éventuels contaminants et la vérification de l'existence d'un danger (s'il s'en trouve). Le message précise en outre que les échantillons de sol recueillis ne pourront être envoyés au Collège militaire royal parce que des règlements internationaux stricts interdisent l'expédition par avion de contaminants qui contiennent effectivement ou apparemment des BPC. En conclusion, l'auteur du message déplore le retard qu'on a mis à traiter cette question et signale qu'on devra désormais lui accorder la priorité. Le lieutenant-colonel Wynnyk fait remarquer que ce retard est attribuable à l'existence d'autres priorités urgentes. Le 1PPCLI reçoit l'ordre de transmettre les coordonnées et les descriptions des lieux où des soldats ont servi et qui étaient peut-être contaminés.

Août 1995 à octobre 1995

Le 9 août 1995, le 1PPCLI a envoyé directement au G3 au quartier général du CFT et au quartier général du CCFORPRONU un message renfermant la liste des coordonnées vérifiées par satellite des lieux occupés par le personnel du 1PPCLI et qu'on soupçonne d'être contaminés (tab. 17, annexe G).

Le lieutenant Gallinger (maintenant promu au grade de capitaine), agent des opérations de l'arrière-garde au camp Rastevic en Croatie, recueille des échantillons de sol en divers endroits de la zone de responsabilité des Forces canadiennes dans ce pays. Il rapporte avoir communiqué par téléphone avec l'ingénieur G3 au quartier général du CCFORPRONU qui lui a dit de recueillir des échantillons dont on se servirait pour déterminer si la présence des soldats canadiens avait eu des conséquences pour l'environnement local. Selon ce qu'affirme le lieutenant Gallinger, il croyait que les échantillons de sol recueillis par ses soins feraient l'objet d'analyses qui indiqueraient s'ils contenaient des traces de carburant diesel, de gazoline ou d'autres contaminants semblables et il pensait que sa tâche était de parcourir la région pour voir si l'environnement croatien avait été pollué. À cette époque, déclare-t-il, il ne savait rien des allégations selon lesquelles des soldats auraient été exposés à des contaminants déjà présents dans le sol. Il soutient qu'on ne lui a pas communiqué le message du 1PPCLI faisant état des lieux de contamination présumée et qu'il a, tout à fait par hasard, prélevé un échantillon dans l'un de ces lieux. Étant donné qu'on ne lui avait pas remis la liste des coordonnées du 1PPCLI, il a prélevé des échantillons de sol en cinq endroits différents de la zone de responsabilité canadienne afin de diversifier le plus possible ces derniers.

Le message renfermant la liste des coordonnées fournies par le 1PPCLI est lu à la fois par le G3 Opérations (le capitaine Yakimenko, maintenant promu au grade de major) et par l'ingénieur G3 du CCFORPRONU (le capitaine Hernen, maintenant promu au grade de major). Dans sa note au sujet du message du 1PPCLI, le capitaine Hernen indique que le capitaine Yakimenko a confié au lieutenant Gallinger la tâche d'effectuer des prélèvements de sol le 13 septembre 1995. Le major Hernen prétend n'avoir pas donné d'instructions au lieutenant Gallinger quant à la façon dont il devait s'acquitter de cette tâche. Le major Yakimenko ne se souvient pas d'avoir abordé la question avec le lieutenant Gallinger mais il se rappelle en avoir discuté avec le capitaine Hernen.

Le 20 septembre 1995, le lieutenant Gallinger fait parvenir un colis au capitaine Hernen au quartier général du CCFORPRONU à Zagreb. Dans la lettre d'accompagnement, il est indiqué que le colis renferme cinq échantillons de sol provenant de la zone de responsabilité du CANBAT 1 et que les coordonnées de chaque lieu de prélèvement sont fournies (tab. 18, annexe G). Un seul de ces échantillons avait été prélevé dans un endroit dont les coordonnées correspondent à celles d'un lieu potentiellement contaminé inscrit sur la liste communiquée par le 1PPCLI dans son message du 9 août 1995. Le capitaine Gallinger insiste sur le fait que le prélèvement d'un échantillon en ce lieu unique relève du pur hasard, qu'il n'était pas au courant du problème d'exposition à la contamination et qu'on ne lui avait pas remis la liste des coordonnées établies par le 1PPCLI.

À la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre 1995, le major Fowler de la Direction de l'environnement fait parvenir au personnel J3 (le major Wynnyk, J3 Opérations 3-3) six trousses d'analyse ainsi que du matériel annexe pour qu'il fasse faire les analyses nécessaires. Le major Fowler mentionne que les règlements internationaux interdisent l'envoi au Canada des échantillons prélevés en Croatie. Seul le matériel d'analyse (acheté directement d'un organisme extérieur afin qu'on puisse accélérer le processus) doit être renvoyé au Collège militaire royal pour usage ultérieur.

Novembre 1995

Au dire du major Hernen, il a procédé en Croatie, un peu avant le 14 novembre 1995, à des analyses des échantillons de sol probablement contaminés par des BPC dont les résultats ont été négatifs. Après avoir effectué ces analyses, le major Hernen a emballé les trousses d'analyse et les cinq échantillons et a donné des instructions pour que le tout soit expédié au Canada. Dans le message qu'il a adressé au major Wynnyck le 14 novembre 1995, le capitaine Hernen mentionne que les analyses qu'il a effectuées pour déceler la présence de BPC dans le sol ont donné des résultats négatifs, compte tenu des restrictions inhérentes au matériel dont il disposait. Il indique en outre que les trousses d'analyse non utilisées, le matériel annexe, les coordonnées des lieux où les prélèvements ont été effectués et les cinq échantillons de sol ont été transmis au major Wynnyk (tab. 19, annexe G). Sur la fiche d'envoi du 30 novembre 1995, il est indiqué qu'un colis expédié par le capitaine Hernen au major Wynnyk contenait, outre du matériel de laboratoire, des trousses d'analyse de sol, un colis renfermant des matières autres que des substances radioactives et certains articles (NU2910, classe 7) (tab. 20, annexe G). Le lieutenant-colonel Wynnyk rapporte avoir reçu un colis en provenance de Croatie qu'il a livré au bureau du directeur de la Protection de l'environnement.

D'après ce qu'ils disent, les membres du personnel des Opérations au QGDN étaient alors durement touchés par une surcharge de travail et un manque de personnel. Étant donné que le major Wynnyk devait consacrer beaucoup de temps au traitement des demandes d'accès à l'information et à d'autres demandes et que sa charge de travail était lourde, il ne pouvait donner suite qu'aux priorités les plus urgentes. Lorsqu'il a quitté son poste, le major Wynnyk

n'a pas été immédiatement remplacé. Avant de partir, il a demandé au major Herod (directeur, Gérance de l'environnement 3-3) de s'occuper des échantillons et des analyses de ceux-ci.

Mars 1996

Le 25 mars 1996, le major Herod adresse une lettre à M. Michael Tétreault, du Collège militaire royal, dans laquelle il tient, en substance, les propos suivants :

> Dans les boîtes qui vous sont parvenues en même temps que la présente, vous trouverez des échantillons de sol qui proviennent de lieux se trouvant dans la zone occupée par le CANBAT 1, qui a fait partie de la FORPRONU en ex-Yougoslavie. En raison de la possibilité d'une contamination par les BPC, ces échantillons ont fait l'objet d'analyses sur place qui ont donné des résultats négatifs. En revanche, il est également possible qu'en certains de ces lieux la teneur en bauxite des sols soit très forte. Puisque ce genre d'analyse n'a pu être effectuée sur le théâtre des opérations, les échantillons ont été envoyés au Canada pour être soumis à des examens plus poussés. Ils sont parvenus à la DGE il y a environ un mois (tab. 21, annexe G).

Le major Herod soutient qu'il a lui-même pris livraison de deux boîtes, auxquelles il a joint la lettre susmentionnée, et qu'il les a transportées au Collège militaire royal à Kingston. Pour le compte de M. Tétreault, Stan Prunster a ouvert ces boîtes. Le 27 mars 1996, M. Prunster rédige une note à l'intention de M. Tétreault dans laquelle on peut lire essentiellement ce qui suit :

> Les boîtes contiennent six trousses de détection des BPC, dont deux ont été utilisées. La date limite d'utilisation des trousses est fixée au 01-04-1996. Aucun échantillon inclus. Que faire? (Tab. 22, annexe G).

M. Tétreault prétend avoir reçu deux boîtes renfermant des trousses de détection des BPC mais aucun échantillon de sol. Selon lui, il a trouvé dans les trousses des flacons contenant des résidus des sols qu'on avait analysés sur le théâtre des opérations pour y détecter des BPC. Il se rappelle avoir signalé au major Herod qu'il n'avait pas reçu d'échantillons et avoir discuté avec ce dernier de la possibilité d'analyser les résidus trouvés dans les flacons des trousses.

Avril à juillet 1996

Le major Herod rapporte qu'il a communiqué au printemps 1996 avec M. Tétreault pour connaître les résultats des analyses effectuées au Collège militaire royal et qu'on lui a dit que ceux-ci étaient négatifs. Le major Herod précise qu'il a transmis ce renseignement au lieutenant-colonel Cook. Ce dernier prétend toutefois qu'il n'a pas été informé des résultats des analyses. Il souligne que sa conversation avec M. Tétreault a uniquement porté sur ce

qu'il fallait faire des échantillons de sol une fois que ceux-ci seraient arrivés au Canada et qu'on ne lui a pas communiqué à cette période les résultats des analyses.

Février 1997

L'adjudant-maître Butters demande au colonel Calvin, commandant du CANBAT 1, Rotation 2, avec lequel il a servi en Croatie, s'il sait à quoi s'en tenir au sujet de lettres versées aux dossiers de soldats où il est question de contamination. Le 19 février 1997, le colonel Calvin obtient du capitaine Gagné, qui a fait partie de la Rotation 4, des exemplaires, tirés du propre dossier médical de ce dernier, de la première note de service et de la première lettre du PPCLI traitant de contamination. Le colonel Calvin se souvient qu'il a interrogé plusieurs officiers du QGDN, au cours des mois suivants, pour tenter d'éclaircir la situation concernant l'exposition à des contaminants en Croatie. Le colonel Calvin déclare qu'il a communiqué au moins trois fois avec la Direction des services de santé et qu'on lui a fait savoir que ce service était déjà instruit des craintes que des soldats aient été exposés à des contaminants. Constatant qu'aucune mesure n'avait été prise à ce sujet et que certains soldats demeuraient extrêmement préoccupés par leur état de santé, le colonel Calvin a eu une discussion avec son supérieur, le brigadier-général Gosden, à l'issue de laquelle ils ont décidé de communiquer avec l'inspecteur du Commandement de la Force terrestre. Il leur a fallu presque un an pour mener à terme cette résolution, le colonel Calvin ayant changé de poste pendant cette période.

Avril 1998

Le 21 avril 1998, le colonel Calvin adresse une lettre au brigadier-général Cox, inspecteur du Commandement de la Force terrestre au quartier général du CFT, dans laquelle il brosse un tableau des préoccupations concernant l'état de santé des soldats qui ont servi en Croatie (tab. 23, annexe G). Le brigadier-général Cox soutient qu'il a transmis cette lettre à la conseillère médicale de l'état-major de l'Armée de terre, le commandant Kavanagh, afin qu'elle s'occupe du suivi. Il affirme également avoir fait parvenir une copie de cette lettre au brigadier-général Holmes, chef d'état-major du quartier général du CFT. Le brigadier-général Holmes avait été muté et son remplaçant, le brigadier-général Maisonneuve, ne se souvient pas d'avoir vu ce document.

Le 28 avril 1998, le lieutenant-colonel Cook envoie à M. Edgecombe de la Direction de la politique environnementale, un courriel dont il fait parvenir une copie au commandant Kavanagh à titre documentaire, dans lequel il déclare en substance :

> ...Vous souvenez-vous des problèmes soulevés en 1993-1994 à propos de l'opération *HARMONY* et découlant de l'utilisation de résidus de bauxite pour le remplissage de sacs de terre et du risque d'exposition à des BPC ayant fui de transformateurs abîmés? Et bien, ces problèmes ont refait surface lorsqu'une demande de renseignements nous a été adressée. Je me rappelle que la

> Direction de la politique environnementale devait faire la lumière sur la question de la contamination par les BPC et qu'elle a procédé à certaines analyses du sol …Je n'ai jamais eu vent des résultats de ces analyses. Je crois que le BPN ne relève plus de vous désormais. Y a-t-il quelqu'un chez vous qui pourrait me communiquer des données objectives que je pourrais transmettre en guise de réponse? (Tab. 24, annexe G).

Mai à juillet 1998

Le 6 mai 1998, le lieutenant-colonel Cook envoie au commandant Kavanagh un courriel, dont il fait parvenir une copie à M. Edgecombe à titre documentaire, pour la mettre au courant de ses discussions antérieures avec le lieutenant Smith (Marine). Essentiellement, il invite le commandant Kavanagh à trancher la question de savoir s'il y a bel et bien eu des cas d'exposition réelle, documentée, à des substances qu'on présume être des BPC (tab. 25, annexe G).

Dans son courriel du 7 mai 1998, le commandant Kavanagh communique au brigadier-général Cox les renseignements qu'elle a obtenus du lieutenant-colonel Cook. Elle indique, en résumé, que les sacs à terre ont été remplis de bauxite, un minéral totalement inerte qui ne présente aucun danger pour la santé. Elle signale en outre la fuite d'une certaine quantité de BPC après que des transformateurs eurent été touchés par des projectiles d'artillerie. Rien ne laisse cependant croire que des soldats canadiens ont été exposés à ces BPC de manière que cela puisse nuire à leur santé. Elle souligne qu'elle a étudié le cas de ①
① (un soldat malade qui a servi avec CANBAT 1, Rotation 2) en collaboration avec la Direction du service de santé. Elle affirme en gros qu'on ne peut établir de lien entre la maladie dont souffre ce soldat et sa période de service en ex-Yougoslavie, que la question fera l'objet d'un suivi, qu'on tentera d'établir certains rapprochements avec les cas d'autres soldats dont les noms figurent dans la lettre du colonel Calvin et qu'on communiquera avec le docteur Kelly Brett qui était le médecin du 2PPCLI en ex-Yougoslavie (tab. 26, annexe G).

Le 11 mai 1998, M. Edgecombe fait savoir par courriel au lieutenant-colonel Cook, au commandant Kavanagh et au major Sandiland de la Direction du génie militaire qu'il a discuté de la question avec le major Fowler et le major Borch. En résumé, il déclare ce qui suit :

> D'après ce que se rappellent le major Fowler et le major Borch, des trousses de détection des BPC ont été envoyées pour qu'on puisse procéder sur place à des prélèvements d'échantillons de sol. Dans le cas où les résultats des analyses auraient été positifs, les échantillons de sol devaient être renvoyés pour qu'on puisse les soumettre à des tests plus approfondis. Aucune autre nouvelle n'est parvenue aux intéressés par la suite. Ils ont correspondu avec l'ingénieur de la force à ce sujet (tab. 27, annexe G).

En juillet 1998, le commandant Kavanagh est promue et mutée à un autre poste. Son remplaçant, le lieutenant-colonel Ricard, déclare que le commandant Kavanagh lui a montré

la lettre adressée par le colonel Calvin au brigadier-général Cox. Selon le lieutenant-colonel Ricard, aucune enquête n'était en cours lorsqu'il a assumé les fonctions de conseiller médical du commandant du CFT (le lieutenant-général Leach). Il n'a pris aucune autre mesure à cet égard jusqu'à ce que la tenue d'une enquête soit ordonnée en novembre 1998. Le 14 octobre 1998, le colonel Marsh remplace le brigadier-général Cox au poste d'inspecteur du Commandement de la Force terrestre.

Octobre et novembre 1998

La publication d'un livre intitulé *Tested Mettle* suscite l'intérêt des médias à l'égard des questions touchant les sols contaminés et les soldats à l'étranger. Le ministre de la Défense nationale est pris à parti publiquement par d'anciens militaires qui lui reprochent le manque de soutien de la part des forces armées.

Le 4 novembre 1998, le lieutenant-général Leach ordonne que le directeur du Personnel de la Force terrestre mène une enquête sur la présumée contamination, en collaboration avec le conseiller médical du CFT, le quartier général du SOFT et le directeur général des Services de santé (tab. 28, annexe G). Dans son ordre, le lieutenant-général Leach déclare en résumé qu'il vient tout juste d'être informé de la possibilité que certains soldats aient été exposés à de la bauxite et à des BPC au moment où ils étaient en poste dans l'ancienne République de Yougoslavie.

En réponse à la note d'information du 17 novembre 1998 destinée au ministre de la Défense nationale, le chef d'état-major de la Défense (le général Baril) ordonne qu'on poursuive l'enquête. Le SCEMD (le lieutenant-général Hénault) diffuse le 27 novembre 1998 une note de service dans laquelle il tient en substance les propos suivants :

> On m'a demandé d'enquêter sur la possibilité que des soldats canadiens qui ont participé aux opérations de maintien de la paix en Croatie aient été en contact avec des sols contaminés. L'évaluation initiale de la situation débouche sur la conclusion qu'il faut mener une enquête bipartite. Il est d'abord essentiel que nous procédions à une évaluation environnementale détaillée afin de savoir si la terre utilisée pour le remplissage des sacs était ou non contaminée. Si la chose est confirmée, nous devrons, au vu des éventuels risques que cela comporte pour la santé, passer à la deuxième étape de l'enquête au cours de laquelle nous identifierons les soldats visés en l'occurrence, étudierons le suivi à ce jour et prendrons d'autres mesures au besoin.

Tout en sachant que des analyses antérieures ont été faites, le SCEMD demande essentiellement au sous-ministre adjoint (SMA) [Infrastructure et environnement (IE)] d'étudier les analyses effectuées et les résultats connus à l'heure actuelle et, au besoin, de procéder à une évaluation exhaustive du risque de contamination des sols ayant servi à l'établissement de positions de défense (tab. 29, annexe G).

Décembre 1998

En réponse à la requête du SCEMD, le major Lauzon se renseigne, les 3 et 4 décembre 1998, sur les résultats des analyses qui pourraient lui être communiqués. Son rapport est transmis par M. Adams, SMA (IE), au bureau du SCEMD le 9 décembre 1998. L'observation suivante figure essentiellement dans la note d'accompagnement :

> …L'étude nous amène à nous interroger sur la façon dont nous réagissons face au risque d'exposition à des substances contaminées pendant les déploiements. Le personnel est-il conscient des éventuels problèmes? Possède-t-il la formation nécessaire pour faire face à ces derniers? Qui plus est, accordons-nous suffisamment d'attention, au sein de la hiérarchie des contingents sur le terrain, aux préoccupations suscitées par les effets sanitaires à long terme de l'exposition à ces substances et prenons-nous les mesures de suivi qui s'imposent à cet égard?

En conclusion, l'auteur du rapport précise en substance que les échantillons de sol prélevés et analysés sur les lieux n'ont fait l'objet d'aucune analyse défendable. Par conséquent, il recommande qu'on procède à une évaluation environnementale détaillée de la zone visée, s'il est possible d'y avoir accès, pour prélever des échantillons (tab. 30, annexe G). Il préconise en outre l'adoption d'un modèle à suivre pour l'évaluation des sols. Dans ce rapport, on admet, pour la première fois semble-t-il, que les analyses menées sur le théâtre des opérations en 1995 portaient sur des sols qui n'avaient pas été prélevés aux bons endroits.

Janvier 1999

Le 26 janvier 1999, le SCEMD présente un plan d'action en vertu duquel le chef d'état-major J3 dirigera l'évaluation et sera secondé dans cette tâche par le personnel du CEMAT (chef d'état-major de l'Armée de terre) et du SMA (RH - Mil) [sous-ministre adjoint (Ressources humaines - Militaires)] (tab. 31, annexe G). Ce plan d'action prévoit que des analyses détaillées seront effectuées en Croatie et que tous les membres du personnel qui ont collaboré à l'opération *Harmony* seront avisés par courrier direct de l'obtention de résultats positifs.

Février 1999

Le 2 février 1999, le capitaine Vahey (maintenant promu au grade de major) met un terme au rapport de l'enquête ordonnée par le CEMAT le 4 novembre 1998 (tab. 32, annexe G). Entre autres conclusions et recommandations, il conseille au chef d'état-major de la Défense de nommer une commission d'enquête qui serait chargée de l'étude de tous les aspects de la question.

Mars 1999

Le 4 mars 1999, le SCEMD écrit au CEMAT pour prier ce dernier d'indiquer à quels endroits des troupes ont été postées pendant l'opération *Harmony* et de suggérer les noms de personnes qui pourraient faire partie de l'équipe d'enquêteurs devant se rendre en Croatie en mai 1999 pour prélever des échantillons de sol (tab. 33, annexe G). Le 31 mars 1999, le personnel de la direction J3 du QGDN recommande qu'une commission d'enquête étudie l'ensemble de cette question.

Juillet 1999

Le 26 juillet 1999, la commission d'enquête reçoit l'ordre d'étudier la possibilité que des soldats canadiens aient été exposés, en Croatie, à des substances dangereuses ou contaminées.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les faits se rattachant à la gestion du dossier de l'éventuelle exposition à des contaminants sont complexes et s'étendent sur une période d'environ six ans. Pour cette raison, les conclusions et les recommandations du présent rapport suivent l'ordre chronologique établi dans l'exposé et sont présentées en trois parties qui correspondent au déroulement des activités de gestion.

1. Évaluation des risques associés à l'environnement durant les opérations
2. Consignation des préoccupations
3. Gestion du dossier

Évaluation des risques associés à l'environnement durant les opérations

Les membres de la section médicale du 1PPCLI ont été fort occupés durant leur période de service. Le personnel médical du bataillon se souciait avant tout d'assurer la sécurité immédiate des soldats souvent exposés à de graves dangers. L'établissement d'un système canadien d'approvisionnement continu en sang, l'installation d'un centre chirurgical avancé, l'évacuation plus rapide des blessés et l'utilisation d'ambulances blindées venaient en premier lieu. Malgré qu'ils aient eu des problèmes plus urgents de même qu'une charge de travail très lourde, le lieutenant Smith (Marine) et le matelot de première classe Kelloway n'ont jamais perdu de vue la santé à long terme des soldats et ont systématiquement veillé à leur bien-être.

À en croire les éléments de preuve, le lieutenant Smith (Marine) et le matelot de première classe Kelloway, forts de l'appui inconditionnel du lieutenant-colonel Diakow, ont manifestement fait des efforts considérables pour savoir si la contamination de l'environnement présentait un danger pour la santé de soldats du 1PPCLI. L'une des façons de s'y prendre en l'occurrence aurait pu être la suivante : sans tenir compte de la chaîne normale de commandement, le commandement aurait pu exposer directement le problème aux officiers supérieurs du QGDN. Compte tenu de l'intense activité qui régnait au sein du bataillon durant cette période et du fait qu'aucun soldat ne s'était fait porter malade à la suite d'un contact avec un contaminant quelconque, les intéressés ont jugé que la situation n'était pas assez grave pour qu'ils adoptent cette ligne de conduite peu orthodoxe. Compte tenu du nombre de tentatives faites par des membres de l'unité en vue d'obtenir de l'aide, en passant tant par la chaîne de commande des NU que par celle du Canada, la prise de mesures visant à calmer les appréhensions des soldats au sujet de la contamination environnementale aurait été justifiée.

Le lieutenant Smith (Marine) et son personnel ont demandé l'aide des NU et du Canada pour mener des évaluations environnementales. Ils ont tenté de tirer parti des ressources à leur disposition sur le théâtre des opérations pour faire analyser des échantillons provenant de lieux qui auraient pu être contaminés. À deux reprises au moins, des échantillons à analyser ont été expédiés au quartier général de la FORPRONU sans qu'on fasse parvenir de réponse

ou de résultat aux intéressés. Au terme de l'enquête, nous ne savons toujours pas ce qu'il est advenu de ces échantillons de sol. Une fois persuadé que les NU ne prendraient aucune mesure, le lieutenant Smith (Marine) s'est tourné vers le Canada dans l'espoir que la situation soit tirée au clair. Il a consulté à ce sujet le directeur des services de santé au QGDN et a demandé qu'on procède à une évaluation environnementale du théâtre des opérations du 1PPCLI. Aucune suite n'a été donnée à cette demande pour diverses raisons.

Les éléments de preuve démontrent clairement que le personnel des services médicaux était alors surchargé, en partie à cause de la réduction des effectifs. On a donc relégué au rang des faibles priorités les préoccupations environnementales exprimées par le lieutenant Smith (Marine) et le matelot de première classe Kelloway et on a leur accordé peu d'attention. De surcroît, certains médecins-chefs au Canada ont jugé que les préoccupations environnementales soulevées par un officier subalterne comme le lieutenant Smith (Marine) étaient exagérées et fondées sur une bien mince expérience militaire et médicale. Certains médecins étaient d'avis que l'exposition à des BPC ou à de la bauxite ne présentait dans l'immédiat aucun danger grave pour la santé des soldats canadiens mais, selon les témoignages recueillis, ils n'ont toutefois pas fait part de leurs opinions au 1PPCLI.

Dans son Rapport de renseignement portant sur l'aspect médical adressé au directeur des services de santé, le lieutenant Smith (Marine) a mentionné qu'il fallait qu'on procède à une évaluation environnementale du théâtre des opérations. Cette déclaration n'avait cependant pas le caractère d'une demande de soutien direct mais se voulait plutôt une recommandation devant être mise en œuvre par les unités de renouvellement. Ce genre de compte rendu, dans lequel on s'en tient d'ordinaire à des renseignements détaillés sur la situation, ne se prête pas à la formulation d'une demande personnelle précise. Une fois lu par le directeur des services de santé, le rapport en question a été distribué au DSSPP-2. Par contre, il n'existe aucune preuve qu'il ait été transmis aux officiers du bataillon qui se préparait à remplacer le 1PPCLI ou au personnel des J3 Opérations au QGDN. Il n'existait aucune marche à suivre formelle pour l'acheminement et la distribution des rapports de renseignement portant sur l'aspect médical. Nous ne saurions trop insister sur la valeur des rapports de renseignement portant sur l'aspect médical rédigés sur le théâtre des opérations. Ces documents sont utiles du point de vue de la formation préalable des unités de renouvellement et de la transmission de renseignements cruciaux aux responsables de la prise de décision et de l'élaboration de politiques au Canada.

Les techniciens en médecine préventive qui ont travaillé sur le théâtre des opérations avaient été formés pour régler les questions générales d'hygiène et de salubrité, mais il n'y avait pas de spécialiste canadien sur place qui aurait pu évaluer correctement l'incidence d'autres dangers environnementaux sur la santé du personnel. Si l'on confie aux techniciens en médecine le soin de repérer et d'évaluer les dangers environnementaux à l'étranger, il faut leur donner la formation pertinente et le matériel nécessaire pour effectuer ce travail. Dans les cas de contamination survenant dans le contexte particulier de missions à l'étranger, il faut définir précisément à qui incombe la responsabilité de les étudier. Les fonctions et les responsabilités des ingénieurs militaires, des spécialistes de la guerre chimique et du personnel médical eu égard aux dangers environnementaux doivent être clairement définies.

La situation est d'autant plus compliquée qu'il faut tenir compte des relations complexes entre les FC et les NU pour ce qui touche au commandement et à la direction des opérations et de l'attribution des tâches dans le cadre des missions à l'étranger. Lorsque des soldats canadiens participent à des missions de maintien de la paix des NU, ils ne peuvent se fier entièrement à cet organisme pour la protection de leur santé et de leur bien-être. Il est d'une importance suprême que le Canada leur accorde un soutien direct. Lorsque des soldats canadiens à l'étranger signalent un danger environnemental, ou qu'ils soupçonnent qu'un tel danger existe, le problème doit être étudié et résolu sans plus tarder. Les FC doivent donner suite rapidement à ces préoccupations, ne serait-ce que pour préserver le bien-être moral et mental de leur personnel. Pour pouvoir cerner et résoudre rapidement les problèmes de salubrité de l'environnement, les FC doivent mettre en place un mécanisme bien coordonné et suffisamment doté en personnel.

Au milieu des années 1990, les FC ont trouvé plus important d'élaborer des Instructions permanentes d'exploitation et des règlements en vue de remédier aux dommages à l'environnement causés par leurs membres. Inversement, elles n'ont établi pratiquement aucune règle à suivre lorsque l'environnement présente un danger pour leurs membres, surtout dans un pays étranger. De nos jours, les FC reconnaissent l'importance des dangers environnementaux sur le plan de la santé et s'efforcent d'anticiper le problème plutôt que de se contenter d'y réagir. Pourtant, au cours des trois dernières années, elles n'ont pas été en mesure d'élaborer de règle de conduite face aux problèmes de salubrité de l'environnement. Cette lacune est directement attribuable à l'impécuniosité des services responsables de l'élaboration de ce genre de directives. Étant donné que le Canada continuera de participer largement à des missions complexes et intenses à l'étranger, l'élaboration de principes directeurs acquiert un caractère impératif.

Consignation des préoccupations

Il est manifeste que le lieutenant Smith (Marine) et le lieutenant-colonel Diakow étaient mécontents de l'indifférence des NU et du QGDN face à la possibilité que leurs soldats aient été exposés à des contaminants. Jugeant qu'il n'y avait pas d'autre façon commode de protéger leurs soldats si ces derniers en venaient un jour à avoir des problèmes de santé, le lieutenant Smith (Marine) et le lieutenant-colonel Diakow ont catégoriquement maintenu qu'il fallait verser aux dossiers médicaux de ces derniers un document faisant état de l'exposition à des contaminants.

L'enquête n'a pas permis de déterminer avec certitude comment il se fait que les lettres du lieutenant Smith (Marine) ont été modifiées ou retirées des dossiers. À cet égard, les témoignages sont contradictoires. Le lieutenant Smith (Marine) est certain d'avoir rédigé la deuxième lettre le 23 ou le 24 janvier 1995, bien que certaines indications laissent croire qu'il aurait pu le faire un peu après cette date. La première lettre a été versée aux dossiers médicaux et, par la suite, supprimée. Puisque les témoignages ne concordent pas, nous n'avons pu établir si la première lettre a été supprimée au moment où la deuxième lettre a été versée aux dossiers ou en prévision de cette mesure. L'unique constatation irréfutable à

laquelle l'enquête a abouti est que le sergent Noyes a dit au caporal Beckett de retirer cette lettre du dossier des soldats. Cette mesure a été prise en l'absence du lieutenant Smith (Marine) qui suivait un cours à Toronto. Tous les éléments de preuve corroborent le fait que, lorsqu'il a retiré la première lettre des dossiers, le personnel médical n'a pas obéi à un ordre direct émanant d'une instance étrangère à la section médicale du 1PPCLI.

C'est le commandant du 1PPCLI qui avait approuvé le contenu de la première lettre et avait ordonné qu'elle soit versée aux dossiers médicaux. Rien n'indique que le lieutenant-colonel Diakow connaissait l'existence de la deuxième lettre du lieutenant Smith (Marine) ou ait approuvé celle-ci, ou qu'il s'est rendu compte de l'annulation de son ordre de verser la première lettre aux dossiers médicaux. Manifestement, une fois que le commandant avait approuvé la première lettre et ordonné qu'elle soit versée aux dossiers, il aurait fallu que ses subalternes obtiennent son autorisation pour déroger à cet ordre. Le fait que le commandant, après avoir donné son approbation, n'a pas été informé du sort de ces lettres a compliqué la situation sans raison valable.

Les FC n'ont transmis aux médecins ou commandants aucune instruction ou règle indiquant clairement s'ils doivent consigner dans les dossiers médicaux, personnels ou autres les dangers que peut présenter l'insalubrité de l'environnement pour les soldats en période de service à l'étranger. Il n'y avait ni modèle ni directive sur lesquels aurait pu être fondée la rédaction d'un document faisant état d'éventuels dangers pour la santé.

S'ils sont étayés par des preuves, les renseignements sur des dangers pour la santé auxquels des soldats ont été exposés peuvent avoir une extrême importance pour l'établissement de diagnostics subséquents par les médecins. Il se peut que les symptômes liés à l'exposition à des substances nocives n'apparaissent qu'un certain temps après la fin des opérations auxquelles le soldat a participé. Ces renseignements peuvent en outre être pertinents pour l'établissement des pensions des militaires si l'un d'entre eux tombe malade après avoir été exposé à des contaminants. Il faut porter une grande attention au choix des termes employés dans les avis d'exposition à des dangers environnementaux. Mal formulés, ces avis peuvent exagérer le problème et éveiller des craintes chez le soldat en cause ou ils peuvent réduire l'importance de la situation et faire en sorte que le soldat n'obtienne pas de protection à long terme. Par conséquent, ces renseignements doivent être convenablement et correctement consignés.

Il n'existait aucune politique claire quant à l'ajout de documents dans les dossiers médicaux ou à la suppression de ceux qui y avaient été versés. Les médecins interrogés ont déclaré qu'il n'est pas acceptable dans le domaine médical que des documents soient retirés des dossiers. Ils soutiennent que si des renseignements erronés ont été versés à un dossier médical, il faut apporter des corrections aux documents renfermant des erreurs plutôt que de les retirer. Les FC doivent adopter une politique qui leur permettrait de préciser et d'uniformiser la marche à suivre pour ce qui est des documents devant être versés aux dossiers médicaux ou retirés de ceux-ci.

Compte tenu de la réduction des ressources, les services médicaux n'ont pas été en mesure de poursuivre la vérification systématique et périodique des dossiers médicaux. Ces vérifications périodiques permettraient de garantir la transparence et d'améliorer l'exhaustivité, l'exactitude et l'uniformité des dossiers médicaux.

Gestion du dossier

La télécopie du 11 mai 1995 adressée par le quartier général du district de l'Alberta au quartier général du SOFT était la première indication officielle qu'on s'était rendu compte, à cet échelon, que des lettres faisant état de l'exposition à des contaminants avaient été versées aux dossiers des soldats. Les rapports d'incident d'importance transmis par le quartier général du SOFT visaient à attirer l'attention du QGDN sur le fait que des soldats avaient pu être en contact d'une certaine façon avec des substances nocives et que cela pouvait avoir des conséquences graves. L'un des destinataires de ce message, qui n'a pas été envoyé au 1PPCLI, était le quartier général du 1^{cr} Groupe-brigade mécanisé du Canada, qui se trouve être l'état-major supérieur du 1PPCLI. En dépit des graves préoccupations exprimées par le quartier général du SOFT, il semble que personne n'a transmis ce Rapport d'incident d'importance, ou le message du chef d'état-major en date du 17 mai 1995, au 1PPCLI ou n'a communiqué directement avec le lieutenant-colonel Diakow pour obtenir des précisions à ce sujet. Manifestement, il faudrait que des exemplaires des Rapports d'incident d'importance soient directement transmis aux commandants des unités visées en l'occurrence.

Le lieutenant-colonel Diakow et le colonel Sutherland ont tous deux démontré qu'ils s'efforçaient de soutenir de leur mieux les soldats du 1PPCLI. Tous deux étaient d'avis qu'il fallait réunir des pièces à l'appui de la possibilité que les soldats aient été exposés à un danger pour la santé et que l'importance de cette tâche justifiait qu'on passe outre aux pratiques administratives courantes. Le colonel Sutherland a clairement prévu les conséquences du risque que des soldats aient été exposés à des contaminants et a fait certaines recommandations fort valables dans le message qu'il a adressé à ses supérieurs pour les convaincre de prendre des mesures à cet égard.

À la fin de l'été 1995, les lettres faisant état de la possibilité que des soldats aient été exposés à des contaminants avaient été retirées des dossiers médicaux du 1PPCLI et le projet d'y verser une troisième lettre n'a jamais été mis à exécution. Le plan élaboré par le lieutenant Smith (Marine) et le lieutenant-colonel Diakow, qui ont versé ces documents aux dossiers de leurs soldats pour les protéger au cas où les conditions auxquelles ils ont été exposés en Croatie les auraient rendus malades, a finalement échoué. En revanche, ces documents versés aux dossiers des soldats ont, d'une manière involontaire, conduit aux analyses de sol effectuées par la suite en 1995 sur le théâtre des opérations.

En mai 1995, le CEMD (le général de Chastelain) et le SCEMD (le vice-amiral Mason) ont été informés de la possibilité que des soldats canadiens aient été exposés à des contaminants pendant leur période de service en Croatie. Le vice-amiral Mason a demandé au chef d'état-major J3 au QGDN de tenir le général de Chastelain et lui-même au courant de la situation mais rien ne prouve qu'on a donné suite à cette requête.

Le plan initial élaboré en juillet 1995 était judicieux car il prévoyait que des analyses effectuées en Croatie détermineraient si le sol contenait ou non des contaminants. Le 1PPCLI, qui avait soulevé le problème en premier lieu, a donc été prié de transmettre les coordonnées précises des endroits où des échantillons de sol devaient être prélevés en Croatie. Chose incroyable, les prélèvements n'ont été effectués que dans un seul des lieux qui étaient peut-être contaminés et dont les coordonnées figuraient sur la liste transmise par le 1PPCLI. Qui plus est, le fait que l'un de ces lieux corresponde à l'un de ceux isolés par le 1er PPCLI semble être le fruit du hasard. Le message du 1PPCLI renfermant la liste des lieux de contamination présumée a été envoyé directement au quartier général du CCFORPRONU en Croatie. On ignore pour quelle raison le message détaillé et explicite du 1PPCLI contenant les coordonnées des lieux n'a pas été transmis à l'officier chargé de la collecte des échantillons. Il est presque aussi étonnant de constater qu'une fois les échantillons recueillis, personne ne semble s'être aperçu avant le mois de décembre 1998, qu'ils avaient été prélevés dans des lieux qui ne correspondaient pas à ceux dont les coordonnées avaient été transmises à l'origine par le 1er PCLI.

Au Canada, on a su à quoi s'en tenir sur les résultats des analyses initiales portant sur les BPC effectuées sur le théâtre des opérations dès le début du mois de novembre 1995. Par contre, rien ne permet d'affirmer que ces résultats ont été communiqués à quiconque faisant partie du 1PPCLI ou diffusés d'un bout à l'autre de la chaîne de commande. Quoi qu'il en soit, ces résultats étaient très peu significatifs puisque les échantillons avaient été prélevés au hasard sur toute l'étendue de la zone de responsabilité du CANBAT 1.

L'enquête n'a pas révélé si les échantillons de sol prélevés étaient jamais parvenus au Canada. Il y a de fortes chances pour que seules les trousses d'analyse aient été renvoyées au pays. Ce qui est clair, par contre, c'est qu'aucun effort n'a été fait pour que d'autres analyses soient effectuées au Canada ou pour découvrir où étaient passés les échantillons de sol prélevés en Croatie.

La direction J 3 du QGDN, qui était surchargée de travail et à court de personnel, n'a pu surveiller et vérifier d'une manière efficace le prélèvement des échantillons en Croatie. Personne n'a remplacé le major Wynnyk au poste de coordonnateur en chef de ce dossier au Canada après que ce dernier a été muté. Même si, à Ottawa, les médecins-chefs savaient qu'on procédait au prélèvement d'échantillons, ils étaient trop occupés par leurs propres tâches pour partir en quête des résultats des analyses. À la fin du mois de juillet 1996, on ne savait toujours pas si des soldats avaient été exposés à des contaminants pendant leur période de service en Croatie. Aucune autre mesure n'a été prise jusqu'au printemps 1998.

En juillet 1996, alors que l'affaire était pratiquement tombée dans l'oubli, l'attention personnelle portée par le colonel Calvin à ce dossier a permis de relancer le débat. Le souci que se faisait le colonel Calvin au sujet de ses soldats l'a amené à soumettre l'affaire aux médecins-chefs du QGDN. Même si l'intervention du colonel Calvin était fondée sur de sérieuses préoccupations, on n'en a tenu aucun compte et aucune mesure n'a été prise à la suite de ses appels téléphoniques. Exaspéré par cette inertie, le colonel a alors couché ses

préoccupations par écrit afin de les transmettre directement à l'inspecteur du Commandement de la Force terrestre, le brigadier-général Cox. La possibilité que des soldats aient été en contact avec des substances nocives a brièvement éveillé un certain intérêt après que le brigadier-général Cox eût confié l'affaire au commandant Kavanagh. La situation n'a toutefois pas été éclaircie. En juillet 1998, toute cette histoire avait de nouveau été reléguée aux oubliettes. Les médias l'ont fait renaître en novembre 1998.

L'enquête a établi que l'augmentation du nombre et de l'ampleur des opérations à l'étranger n'était nullement comparable à celle des ressources et du personnel affecté aux opérations au QGDN. Par conséquent, seuls les problèmes les plus immédiats et les plus graves pouvaient faire l'objet d'un examen sérieux.

Il est nécessaire d'établir une structure qui permettrait qu'on tienne compte des préoccupations relatives au bien-être et à la santé à long terme des militaires de toutes les armes qui rentrent de l'étranger. Cela est particulièrement important dans le cas d'une unité qui revient au bercail après avoir servi à l'étranger et dont les officiers supérieurs sont mutés. Du point de vue de l'unité, le commandant est l'unique élément commun et stable et il doit donc absolument être directement associé à toute mesure relevant du bien-être des troupes.

Les questions telles que la détermination, la résolution et la consignation des cas d'exposition à des contaminants environnementaux sont complexes. Pour qu'on puisse les traiter, il faut, en dernière analyse, faire appel à des spécialistes de divers domaines dont les connaissances et l'expérience varient. À la base, il faut définir à qui incombe principalement la coordination des efforts et des renseignements de sorte qu'on puisse prendre toutes les mesures nécessaires pour que les problèmes de ce genre soient résolus et non mis de côté.

Par conséquent, en nous fondant sur les conclusions qui précèdent, nous formulons les recommandations suivantes :

1. **Les FC doivent accorder plus d'attention aux fait que des conditions environnementales malsaines peuvent présenter un danger pour la santé des membres de leur personnel en mission à l'étranger, en élaborant une politique qui traiterait de la façon dont on pourrait circonscrire, évaluer et éliminer ces dangers. Celle-ci doit désigner clairement le centre de responsabilité principal qui doit diriger les activités dans ce domaine.**

2. **Il est urgent de former un groupe de travail pluridisciplinaire réunissant des représentants de la chaîne opérationnelle de commande, qui serait chargé d'élaborer une politique sur la procédure administrative à suivre lorsqu'on consigne des problèmes liés à des dangers environnementaux pour la santé.**

3. **Il faut élaborer des lignes directrices exposant la manière dont on doit s'y prendre pour faire en sorte que tous les intéressés reçoivent les rapports de renseignement portant sur l'aspect médical et prennent des mesures de suivi à cet égard.**

4. **Il faut élaborer une politique qui établit la marche à suivre pour l'ajout ou la modification de documents dans les dossiers médicaux. Cette politique doit également définir dans quelles circonstances des documents peuvent être retirés des dossiers médicaux.**

5. **Il faut effectuer périodiquement des vérifications des dossiers médicaux.**

6. **Lorsque les engagements opérationnels à l'étranger prennent de l'ampleur, il faut accroître au Canada les ressources pertinentes en ce qui touche au commandement, à la vérification et au soutien. Les commandants à l'étranger doivent avoir accès aux ressources qui leur permettront de protéger la santé et le bien-être à long terme du personnel sous leur commandement.**

7. **Il faut allouer des ressources suffisantes pour que les présentes recommandations puissent prendre forme et être mises en œuvre.**

CONCLUSION

Les Canadiens et les Canadiennes qui servent dans les Forces armées acceptent de bon gré les risques associés aux missions à l'étranger. Ils sont prêts à faire d'énormes sacrifices dans l'intérêt du peuple canadien. Il est essentiel que ces hommes et ces femmes, dont le dévouement est un glorieux modèle d'engagement et d'altruisme pour l'ensemble des Canadiens, puissent compter sur notre soutien absolu.

Le début de la participation des soldats canadiens aux missions de maintien de la paix en Croatie remonte en 1992. Ces opérations comptent parmi les plus violentes et les plus dangereuses auxquelles des militaires canadiens ont pris part depuis la guerre de Corée. En même temps que se déroulaient ces opérations, les FC devaient faire face à de fortes compressions budgétaires et à une restructuration d'envergure. Tout en réduisant les ressources au Canada d'une part, les FC ont d'autre part expédié à l'étranger plus de troupes qu'elles ne l'avaient jamais fait au cours des quarante dernières années.

Compte tenu des réductions du personnel et des ressources au Canada, les responsables du soutien aux opérations à l'étranger n'ont eu d'autre choix que d'établir l'ordre de priorité de leurs tâches. Cela signifiait en fin de compte que, dans bien des cas, ils n'avaient le temps de s'occuper que des problèmes les plus urgents et les plus graves. Cette gestion des situations de crise découlant de la réduction des effectifs est à l'origine de l'incapacité des FC à donner suite aux problèmes d'exposition à des contaminants soulevés par le 1PPCLI.

Dans les années 1990, les FC n'étaient pas préparées pour protéger les soldats canadiens participant à des opérations à l'étranger des dangers environnementaux auxquels ils pouvaient être exposés. Les politiques traitant des préoccupations liées à des dangers environnementaux étaient peu nombreuses, sinon inexistantes, et il n'y avait aucun mécanisme grâce auquel on aurait pu cerner et évaluer les problèmes de contamination à l'étranger et résoudre ceux-ci. L'absence de règles de conduite et de procédures est directement attribuable à la pénurie de ressources.

L'incapacité des FC à résoudre efficacement la question de l'éventuelle exposition à des contaminants en Croatie a eu diverses conséquences. Le manque de ressources, l'absence de règle de conduite et, dans une certaine mesure, la mauvaise gestion expliquent que cette question soit restée sans réponse depuis 1994. La confiance du personnel des FC dans le système qu'on avait mis en place pour préserver et favoriser leur bien-être a été ébranlée et plusieurs anciens membres ont jugé que le recours aux médias était l'unique façon de faire la lumière dans cette affaire.

Compte tenu de la complexité et de l'intensité croissantes des opérations canadiennes à l'étranger, les FC doivent régler les problèmes soulevés pour la première fois par le 1PPCLI en Croatie et mettre en place les systèmes et les ressources qui permettront de répondre aux préoccupations environnementales. Les hommes et les femmes qui font partie des Forces canadiennes ont droit au meilleur soutien possible.